Nations Unies S/PV.6702



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6702e séance

Jeudi 12 janvier 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Zuma	(Afrique du Sud)
Membres :	Allemagne	Mme Pieper
	Azerbaïdjan	M. Mammadyarov
	Chine	M. Liu Guijin
	Colombie	Mme Holguín Cuéllar
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Courtial
	Guatemala	M. Rodas Melgar
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Haroon
	Portugal	M. Brites Pereira
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Esaw

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Renforcement des relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité (S/2011/805)

Lettre datée du 4 janvier 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/13)

12-20535 (F)





Lettre datée du 9 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/20)

La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Renforcement des relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité (S/2011/805)

Lettre datée du 4 janvier 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/13)

Lettre datée du 9 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/20)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Éthiopie, du Kenya et du Nigéria à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine (UA), à participer à la présente séance.

Je souhaite la bienvenue à la présente séance au Secrétaire général, aux ministres et autres représentants qui y participent. Leur présence témoigne de l'importance du sujet qui va être traité.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2012/25, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Afrique du Sud, la Colombie, l'Inde, le Pakistan et le Togo.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/805, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité. J'appelle aussi l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/20, qui contient une lettre datée du 9 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, et sur le document S/2012/13, qui contient une lettre datée du 4 janvier 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, et transmettant une note d'orientation sur la question à examiner.

Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Je tiens à saisir cette occasion pour remercier toutes les personnes ici présentes de participer à ce débat important sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine. Leur présence, ici, témoigne de l'importance qu'ils accordent à ce sujet et au continent africain.

Je tiens à exprimer mes remerciements au Secrétaire général pour son rapport sur le thème de ce débat. Je tiens aussi à le remercier de son engagement personnel à l'égard du renforcement des relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

Lorsque les fondateurs de l'ONU ont rédigé la Charte, ils ont eu la prévoyance et l'ambition d'y inscrire des dispositions encourageant la coopération entre l'ONU et les organisations régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Lorsque la Charte a été rédigée, il y a plus de soixante ans, il n'existait aucun exemple concret montrant comment cette coopération pourrait être structurée et mise en œuvre. Toutefois, le Chapitre VIII de la Charte était novateur dans le sens où, même si les organisations régionales n'existaient pas à l'époque, il laissait une marge de souplesse dans les situations où ces organisations régionales seraient établies.

Comme les membres le savent, la plupart des pays africains étaient encore sous domination coloniale lorsque l'ONU a été créée en 1945. Nos préoccupations, nos problèmes et nos voix n'ont pas

été pris en compte. L'absence de pays africains au moment de la création de l'ONU explique le fait qu'aucun pays africain n'est aujourd'hui membre permanent du Conseil de sécurité. Et ceci, en dépit du fait qu'en moyenne, 70 % environ des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité portent sur l'Afrique. C'est un énorme continent qui comprend 54 États Membres et abrite plus d'un milliard d'habitants.

La non-représentation, sur une base permanente, d'une si grande partie de notre planète au sein d'un organe aussi important que le Conseil de sécurité souligne la nécessité et l'urgence de procéder à des réformes fondamentales du Conseil afin qu'il devienne plus représentatif et plus légitime. Cet organe préconise et défend la culture de la démocratie et la volonté de la majorité, élément essentiel d'un système démocratique. Mais en même temps, il ne saurait avoir, dans certaines de ses structures clefs et décisives, des pratiques qui sont en contradiction avec les buts et principes inscrits dans sa Charte fondatrice.

L'Union africaine, qui a succédé à l'Organisation de l'unité africaine, a été créée il y a une décennie pour coordonner et diriger les efforts du continent axés sur le développement et la sécurité commune. Par l'entremise de ses organes de paix et de sécurité, l'Union africaine a apporté une contribution considérable à l'amélioration de la paix et de la sécurité et à la promotion de la démocratie et au respect des droits de l'homme en Afrique. L'Union africaine a également cherché à donner un sens pratique à la vision inscrite dans la Charte des Nations Unies sur la coopération avec les organisations régionales.

Nous n'oublions pas que la Charte des Nations Unies confie au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris sur le continent africain. En même temps, nous sommes d'avis qu'il faut reconnaître que la Charte encourage la coopération avec des entités régionales, telle l'Union africaine, dans l'exécution du mandat de l'ONU conformément à l'esprit de subsidiarité. Selon nous, cette coopération étroite avec des entités régionales présente des avantages.

Les entités régionales sont plus proches de la situation; elles connaissent mieux les problèmes et comprennent souvent la dynamique propre à certains conflits. Ce sont souvent les pays voisins qui subissent le poids et les conséquences des conflits avoisinants. C'est précisément pour cette raison que nous appuyons le principe de complémentarité entre l'Union africaine et l'ONU et leurs conseils de sécurité respectifs.

Nous nous félicitons de la coopération qui existe entre l'Union africaine et l'ONU depuis la création de l'Union africaine il y a 10 ans de cela. L'adoption de la résolution 1809 (2008) en particulier a marqué un progrès considérable dans le renforcement de notre coopération. Cette expérience positive a jeté les bases solides d'une amélioration et d'un renforcement continus des liens stratégiques entre l'Union africaine et l'ONU.

Pour renforcer ces liens, il faudra éviter toute situation comme celle que nous avons connue l'année dernière pendant le conflit en Libye. Comme tout le monde le sait, l'Union africaine avait élaboré une feuille de route politique qui aurait aidé à résoudre le conflit politique dans ce pays. Le plan de l'Union africaine a été complètement ignoré en faveur d'un bombardement de la Libye par les forces de l'OTAN. Les conséquences des actions menées en Libye au nom du Conseil de sécurité ont été ressenties par d'autres pays de la région. Un problème confiné à un pays, la Libye, est désormais devenu un problème régional. De l'avis de l'Union africaine, la résolution 1973 (2011) a, à certains égards, fait l'objet d'une utilisation abusive.

La leçon que nous devrions tirer de l'expérience libyenne est qu'une plus grande cohérence politique et une vision commune entre l'Union africaine et l'ONU sont d'une importance cruciale pour le règlement des conflits en Afrique. Les vues de l'Union africaine doivent être entendues si nous voulons renforcer nos liens et prévenir de nouveaux conflits. Il faut que l'ONU, l'Union africaine et la Ligue des États arabes coopèrent pour aider le peuple libyen à trouver une solution à la situation dans laquelle il se trouve.

Il importe également que ceux qui exécutent les décisions du Conseil de sécurité les interprètent correctement. Ils doivent aussi être tenus responsables des actions qu'ils mènent pour mettre en œuvre les mandats contraignants du Conseil de sécurité. Si nous n'examinons pas sérieusement cette question, le Conseil de sécurité s'en trouvera affaibli et perdra de sa crédibilité et de son respect aux yeux du monde.

L'Afrique peut prospérer et la stabilité peut y être maintenue si nous évitons également ce qui s'est produit pendant la guerre froide. Nous ne devons jamais oublier les enseignements de l'histoire. Comme les membres du Conseil le savent, les protagonistes de la guerre froide ont cautionné la déstabilisation et les

conflits sur le continent, les appuyant même parfois de manière active, car ces conflits servaient leurs intérêts. Une telle situation ne doit plus jamais se reproduire. L'Afrique ne doit plus jamais être le théâtre où d'autres régions se disputent leurs intérêts. Il est important de rappeler cela, afin que les conflits en Afrique deviennent gérables. Ils seront gérables s'ils ne sont pas attisés ou encouragés de l'extérieur du continent.

Nous avons acquis une connaissance et une compréhension accrues de la situation, que nous ont enseignées les 10 dernières années de coopération entre l'Union africaine et l'ONU dans l'examen et le règlement des questions liées à la paix et à la sécurité. Sur la base de cette expérience, nous souhaitons faire les propositions suivantes en vue de renforcer la coopération stratégique entre ces deux organes.

Premièrement, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de rechercher une plus grande cohésion politique et stratégique entre les deux organisations afin de régler, prévenir et gérer les conflits en Afrique. À cet égard, les relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine revêtent une importance cruciale. Nous devons mettre au point des mécanismes qui permettront d'éviter les doubles emplois et les divergences au point de départ dans le cadre de l'approche. Nous estimons donc qu'il importe d'institutionnaliser les relations entre les deux Conseils pour atteindre notre objectif commun, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, il est capital d'harmoniser nos politiques, nos stratégies et nos mécanismes collectifs en matière de prévention des conflits, de médiation et de règlement des conflits en Afrique.

Deuxièmement, nous devons envisager la possibilité d'élaborer et de définir des modalités de coopération et de prise de décisions entre les deux institutions. Cela contribuera à garantir l'uniformité, la cohérence et la certitude lorsque les deux institutions poursuivent un objectif commun. Selon nous, cette proposition contribuera en particulier à régler la question de savoir comment le Conseil de sécurité réagit aux demandes, aux suggestions et aux propositions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et aux siennes propres.

Troisièmement, nous sommes convaincus qu'une division claire des tâches sera essentielle au succès du partenariat stratégique entre ces deux organisations. Cette division doit tenir compte des différences de compétences, de capacités et d'avantages comparatifs des deux organes.

Enfin, la question du renforcement des capacités et de l'allocation durable des ressources demeure un problème fondamental. C'est un point que l'Union africaine doit aborder avec l'ONU en vue de rechercher des solutions.

Au cours de la décennie écoulée, le continent africain a su faire preuve de la volonté et de l'engagement politiques suffisants pour se débarrasser de tous les conflits et de toutes les guerres. Nous ne ménageons pas nos efforts pour faire avancer le continent et promouvoir durablement le développement socioéconomique et la prospérité. Nous savons que nous pouvons compter sur l'appui de l'ONU à cette fin. Nous réaffirmons de nouveau que pour le continent africain, le renforcement de la relation stratégique entre l'Union africaine et l'ONU est indispensable si nous entendons débarrasser le continent du fléau des conflits qui ronge l'Afrique depuis des décennies.

Le week-end dernier, l'African National Congress, le plus ancien mouvement de libération sur le continent africain, a célébré ses 100 ans d'existence. Nous tenons à remercier une nouvelle fois l'ONU et ses Membres de l'appui qu'ils ont fourni au peuple sud-africain alors que celui-ci luttait pour sa libération. L'ONU a déclaré l'apartheid un crime contre l'humanité et, ce faisant, elle a soumis à une pression considérable le régime d'apartheid et ses partisans. En cette année du centenaire, nous remercions très sincèrement l'ONU d'avoir défendu la liberté, la paix, les droits de l'homme et la justice dans notre pays. Nous remercions également le Secrétaire général pour l'organisation du récent symposium sur la contribution de l'Afrique du Sud à la lutte contre le racisme et la xénophobie, qui s'est déroulé ici, au Siège de l'ONU, en septembre dernier.

Nous promettons de rester dévoués et attachés à la cause des droits de l'homme, de la paix, de la démocratie et de la justice afin que l'appui d'innombrables hommes et femmes ici, au Siège de l'ONU, n'ait pas été fourni en vain. À cet égard, le partenariat avec la communauté internationale, en particulier l'ONU, est crucial. Mes vœux accompagnent le Conseil dans le cadre de ce débat.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au Secrétaire général, S. E. M. BAN Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je commence par vous féliciter d'avoir organisé cette réunion extrêmement importante au début de l'année 2012.

Je tiens d'emblée à souhaiter une chaleureuse bienvenue aux délégations de l'Azerbaïdjan, du Guatemala, du Maroc, du Pakistan et du Togo, qui sont les derniers membres non permanents à avoir rejoint le Conseil de sécurité. J'attends avec intérêt qu'ils participent activement et avec dévouement aux activités du Conseil concernant les nombreux problèmes qui figurent à son ordre du jour. Leurs contributions seront vivement appréciées par le Conseil, ainsi que par le Secrétariat. Je leur souhaite un mandat très productif dans cette salle.

Je tiens aussi à remercier sincèrement les délégations de la Bosnie-Herzégovine, du Brésil, du Gabon, du Liban et du Nigéria de leur engagement et de leur dur travail ces deux dernières années. Ils ont beaucoup apporté au prestige du Conseil, et leurs contributions resteront longtemps dans nos mémoires.

L'Union africaine est un partenaire stratégique clef de l'Organisation des Nations Unies, et l'Afrique du Sud tire parti de sa présidence du Conseil pour renforcer ce lien. Je salue son engagement soutenu.

Je salue également la présence de l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et me félicite du premier rapport établi par l'Union africaine sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, publié récemment. Je remercie le Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, de son initiative et de son rôle de direction. En tant que Secrétaire général, mon mandat revêt une dimension mondiale, mais j'attache une grande importance au rôle des organisations régionales et sous-régionales, tel que défini au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Ici, à l'ONU, les activités visant à renforcer la stabilité en Afrique constituent une part importante du programme de travail du Conseil de sécurité et font partie de mes principales priorités. Ces 10 dernières années, l'Union africaine et les organisations sous-régionales ont considérablement renforcé le rôle qu'elles jouent dans la mise en place de l'architecture de paix et de sécurité sur le continent africain. Conjugués, nos efforts collectifs de prévention des conflits, de médiation et de maintien et consolidation de la paix apportent des changements réels dans toute l'Afrique.

Bien entendu, d'autres progrès sont possibles. Nous sommes souvent confrontés à des crises complexes qui évoluent rapidement, et nous mettons en place des mécanismes en vue de définir des orientations et des approches communes. Les réunions annuelles entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en sont un exemple notable. Il y aura des divergences. C'est naturel. Des organisations dont le mandat, la composition et les perspectives diffèrent adopteront parfois des démarches différentes. La question est de savoir comment gérer ces divergences et comment travailler ensemble. Mon rapport (S/2011/805) et le présent débat visent à faire fond sur des résultats positifs, à être plus cohérents et à harmoniser la prise de décisions en nous appuyant fermement sur de solides valeurs et principes communs.

Ces dernières années, nous avons renforcé le partenariat avec l'Union africaine au niveau du Secrétariat par différents moyens concrets. Premièrement, l'Équipe spéciale conjointe chargée des questions de paix et de sécurité s'avère être un moyen efficace de tenir des consultations sur un large éventail de questions, notamment les situations en Côte d'Ivoire, en Libye, en Somalie et au Soudan. Deuxièmement, nous avons réorganisé notre Bureau à Addis-Abeba pour renforcer notre coopération, y compris en améliorant la diffusion de données d'alerte rapide qui permettront de prendre des mesures en temps voulu et d'effectuer une analyse commune des menaces. Par le biais de responsables chargés de la planification militaire et policière basés à Addis-Abeba, nous avons appuyé la planification par l'Union africaine des nouvelles opérations de l'AMISOM. Nous continuons également de travailler en coopération étroite dans d'autres domaines tels que les élections, la prévention des conflits et la reconstruction après un conflit. Troisièmement, nos bureaux régionaux, nos opérations de maintien de la paix et nos missions politiques spéciales travaillent en coopération étroite avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales.

Les exemples ne manquent pas, notamment l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et les efforts de médiation déployés conjointement dans la région, l'appui logistique et l'appui à la planification fournis à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) par les Nations Unies, les efforts communs visant à lutter

contre la menace posée par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), la coopération entre mon Envoyé spécial, M. Menkerios, et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine présidé par le Président Mbeki, et bien d'autres encore. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, qui travaille en coopération étroite avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, a également activement contribué à apaiser les tensions dans toute la sous-région. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, créé récemment, peut jouer un rôle semblable, en coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

Quatrième et dernier point, les missions d'évaluation conjointe jouent également un rôle décisif dans la compréhension commune des nouveaux problèmes. Par exemple, nous avons récemment déployé une de ces missions au Sahel pour évaluer l'impact des faits survenus en Libye sur la région. Nous venons également de déployer une mission conjointe dans les quatre pays où la LRA sévit. En outre, sous la direction de l'Union africaine, nous avons travaillé de concert pour définir un cadre stratégique pour les futures activités de l'AMISOM, lequel est actuellement examiné par le Conseil de sécurité.

J'estime très encourageants les progrès concrets que nous avons accomplis ces dernières années. Nous devons nous engager à faire encore plus pour renforcer notre partenariat. Nous pouvons le faire en tirant de nouveaux enseignements, en mettant au point de nouveaux outils et en multipliant les échanges avec la société civile et les associations de femmes actives dans les domaines de la médiation et de la prévention des conflits, en particulier au niveau local.

À l'avenir, nous devrons faire preuve de plus de souplesse pour que chaque situation nouvelle soit examinée quant au fond. Nous devons également encourager des accords novateurs dans des situations complexes pouvant appeler une action commune, des opérations conjointes ou des partenariats renforcés. À cette fin, nous devons tirer le meilleur parti de nos efforts collectifs et de nos ressources limitées et nous assurer que chaque accord de partenariat définisse clairement les tâches, rôles et responsabilités dévolues à chaque organisation. Les organisations régionales ont des avantages relatifs. L'ONU aussi, tout particulièrement l'importance du droit international et la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales assumée par le Conseil de sécurité.

Enfin, j'attends avec impatience de participer au sommet de l'Union africaine à la fin du mois. Il s'agira du sixième sommet successif de l'Union africaine auquel j'assiste. J'attends avec intérêt de m'entretenir avec les dirigeants africains et de continuer d'envisager des moyens de renforcer toujours plus notre partenariat dans les années à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

M. Lamamra (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à saluer la présence du Président de la République sud-africaine, S. E. M. Jacob Zuma. Sa décision d'être présent ici pour présider la présente séance est une nouvelle preuve de son rôle moteur et de l'engagement de l'Afrique du Sud en faveur d'un solide partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité. Au fil des ans, l'Afrique du Sud a mis à profit ses mandats successifs de membre du Conseil de sécurité pour promouvoir cette question, au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. La Commission de l'Union africaine lui est très reconnaissante de cet effort et des résultats obtenus jusque-là.

Je voudrais aussi saluer la présence du Secrétaire général, M. BAN Ki-moon. Depuis sa nomination à la tête du Secrétariat de l'ONU, il n'a ménagé aucun effort pour promouvoir le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité, s'appuyant sur de précédentes initiatives visant à ce que les accords régionaux jouent pleinement leur rôle dans l'architecture de sécurité au lendemain de la guerre froide. Dans son rapport d'octobre 2010 sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par les Nations Unies, le Secrétaire général indiquait à juste titre que « [l]es épreuves complexes qu'impose le monde contemporain appellent une interprétation nouvelle et évolutive du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies » (*S/2010/514, par. 54*). L'Union africaine partage pleinement cet avis.

Je manquerais à mes obligations si je ne rendais pas hommage au Conseil de sécurité et à ses membres.

Durant les trois dernières années, le Conseil a tenu non moins de quatre séances consacrées au partenariat entre l'Union africaine et l'ONU. Cela témoigne clairement de son engagement et de sa prise de conscience qu'en effet, les redoutables défis à la paix et à la sécurité auxquels l'Afrique continue de se heurter nécessitent un partenariat novateur et créatif entre l'Union africaine et l'ONU.

Le débat d'aujourd'hui arrive au moment d'une nouvelle prise de conscience quant à l'importance de bâtir un partenariat solide entre l'Union africaine et l'ONU afin de consolider nos efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent africain. Les grincements qui ont éprouvé le partenariat l'année dernière ne font qu'ajouter à l'urgence de définir plus clairement cette relation.

Pour faire progresser ce débat, nous avons le privilège d'apprendre de nos expériences les plus récentes. Nous avons également la chance de pouvoir examiner les rapports présentés par le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine. Ce sont là deux documents complémentaires qui offrent non seulement une évaluation de la situation où nous nous trouvons en matière de partenariat, mais également des recommandations utiles sur la voie à suivre. Je note que, lors de leur cinquième réunion consultative, qui a eu lieu à Addis-Abeba le 21 mai 2011, aussi bien le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine que le Conseil de sécurité ont souligné qu'ils attendaient avec impatience ces rapports.

La relation stratégique entre l'Union africaine et l'ONU n'a cessé de croître. La coopération entre la Commission et le Secrétariat a enregistré des progrès notables, comme en témoignent les consultations régulières entre les hauts fonctionnaires de l'Union africaine et de l'ONU sur des questions d'intérêt commun et les mécanismes mis en place à cette fin.

Les modalités novatrices, comme l'Opération hybride au Darfour et le dispositif d'appui fourni par l'ONU à l'AMISOM, ont été conçues et mises en œuvre pour répondre aux exigences de l'évolution rapide des réalités sur le terrain.

Le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et le Conseil de sécurité ont également cherché à approfondir leur partenariat. Leurs efforts sont d'autant plus louables qu'ils ont dû surmonter de nombreux défis, notamment la nouveauté de l'exercice ainsi que les différences quant à leurs mandats et champ d'action respectifs.

Nous ne sommes pourtant qu'au début de notre voyage vers une relation plus stratégique entre l'Union africaine et l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité. Cette approche est d'autant plus fascinante que l'Afrique, malgré les importants progrès réalisés au cours des dernières années, compte toujours le plus grand nombre de conflits dans le monde.

Outre les menaces traditionnelles à la paix, à la sécurité et à la stabilité, le continent africain fait désormais face à une nouvelle série de menaces : premièrement, des conflits et actes de violence intra-étatiques liés à la gouvernance, notamment à des élections, ce qui pourrait gravement nuire aux toutes nouvelles démocraties sur le continent et porter atteinte au tissu social dans de nombreux pays; deuxièmement, le terrorisme et la criminalité transnationale, aggravée par la prolifération des armes; troisièmement, la piraterie maritime au large des côtes est et ouest de l'Afrique, ainsi que d'autres problèmes de sécurité maritime continentale; quatrièmement, les différends frontaliers, notamment en raison de la lenteur des progrès réalisés dans la délimitation et la démarcation des frontières africaines, situation qui donne lieu à des « zones floues », dans lesquelles l'affirmation d'une souveraineté nationale est problématique; enfin, cinquièmement, les changements climatiques, dont les conséquences, qu'elles portent sur les faibles ressources hydriques, les dégâts infligés aux infrastructures côtières et aux villes, la baisse des rendements agricoles ou les migrations pour raisons écologiques, auront une incidence néfaste sur la quête de la paix.

Il ne fait aucun doute que ces défis nécessitent des réponses concertées de la part de l'Union africaine et de l'ONU et un partenariat beaucoup plus étroit, fondé sur une interprétation créative des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies afin de permettre à l'Union africaine et à ses mécanismes régionaux de prévention, gestion et règlement des conflits de jouer pleinement leur rôle en tant que composantes intégrales de la sécurité collective.

L'Union africaine et ses mécanismes régionaux sont particulièrement bien placés pour apporter une contribution significative à la sécurité collective, compte tenu de leur proximité et de leur familiarité avec les questions qui se posent. En outre, ils ont développé des architectures complètes couvrant toute la gamme

des problèmes de sécurité auxquels est confronté le continent, y compris ceux liés à la gouvernance.

Il est essentiel de fournir un appui plus efficace au continent africain et à ses institutions, d'autant que l'Afrique fait montre d'une détermination accrue à vouloir régler les questions de paix et de sécurité sur le continent et à assurer le leadership nécessaire. Jamais cette attitude proactive n'a été aussi évidente que dans le domaine du maintien de la paix, où l'Union africaine montre une forte volonté de prendre des risques afin de saisir les occasions qui se présentent dans le but de faire progresser l'agenda de paix, bien que limitée par le manque de ressources nécessaires, notamment d'un financement flexible, durable et prévisible.

Voilà le contexte qui a donné forme au rapport du Président de la Commission et à la décision ultérieure du Conseil de paix et de sécurité à propos de la nécessité pour l'Union africaine et l'ONU de mettre en place un partenariat plus fort, fondé sur une lecture stratégique novatrice et prospective du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Plus précisément, l'Union africaine et l'ONU doivent se mettre d'accord sur un ensemble de principes visant à clarifier leur relation, et à l'ancrer sur une plate-forme plus solide. Du point de vue de l'Union africaine, ces principes doivent s'articuler autour des idées suivantes : appui à l'appropriation africaine et à la définition de priorités par l'Afrique; prise de décisions sur la base de consultations; et avantages comparatifs. L'Union africaine est déterminée à s'impliquer sérieusement dans un dialogue avec l'Organisation des Nations Unies concernant les principes qui doivent sous-tendre cette relation.

Parallèlement, et sur la base des communiqués des réunions consultatives tenues entre le Conseil de paix et de sécurité et le Conseil de sécurité, des mesures concrètes doivent être prises pour améliorer l'efficacité des réunions annuelles entre les deux organes, développer une interaction régulière entre leurs présidents respectifs et mener des missions conjointes sur le terrain. Il est tout aussi important que le Conseil de sécurité prenne dûment en compte nos demandes légitimes et s'occupe de manière plus systématique du financement des opérations de paix menées par l'Union africaine avec l'assentiment du Conseil de sécurité. De leur côté, la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'ONU doivent continuer d'œuvrer à une plus grande collaboration et coordination.

Nous avons beaucoup progressé dans nos efforts pour établir un partenariat plus solide, mais il reste beaucoup à faire. Tandis que nous allons de l'avant, il nous faut tirer les enseignements convenables de nos expériences, de nos insuffisances comme de nos succès. Il nous faut être pragmatiques et orientés vers les résultats, mus comme nous sommes par la nécessité impérieuse de répondre aux besoins sur le terrain, d'aider les pays et les communautés ébranlées à tourner la page de la violence et du conflit, de consolider la paix là où elle est instaurée et, au final, de permettre à l'Afrique d'exploiter pleinement son potentiel pour le bien de ses populations et de l'humanité tout entière.

Au cours des dernières années, l'Union africaine et ses organismes régionaux se sont montrés déterminés à agir, faisant fond sur leur solide et complet cadre général, normatif et constitutionnel. La responsabilité de l'Organisation des Nations Unies, telle que nous la comprenons, est d'appuyer pleinement ces efforts, qui sont conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et de mettre à disposition ses ressources et ses compétences, lorsque la situation et le moment l'exigeraient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Lamamra de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Moses Wetangula, Ministre des affaires étrangères du Kenya et Président du Conseil pour la paix et la sécurité de l'Union africaine.

M. Wetangula (Kenya) (*parle en anglais*) : C'est un immense plaisir pour moi de participer à cette séance du Conseil de sécurité sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine (UA) aux fins de la paix et de la sécurité. À cet égard, je tiens à saluer le Président Jacob Zuma de l'Afrique du Sud, pays qui préside le Conseil pour le mois de janvier, pour avoir placé le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'UA au centre de sa présidence et pour avoir convoqué cette séance, et à le remercier d'avoir jugé nécessaire d'inviter l'UA, en particulier le Kenya en sa qualité de Président du Conseil pour la paix et la sécurité, à se joindre à ce débat. Je transmets aux membres du Conseil les meilleurs vœux de mon Président, M. Mwai Kibaki, qui, en raison d'engagements antérieurs, n'a pu se joindre à eux à cette séance. Il m'a demandé d'exprimer sa pleine adhésion aux efforts en cours pour renforcer le partenariat stratégique entre l'UA et l'Organisation des

Nations Unies, en général, et dans les questions relatives à la paix et à la sécurité, en particulier.

Lundi dernier 9 janvier, j'ai présidé la trois cent septième réunion du Conseil pour la paix et la sécurité, à Addis-Abeba, sur le partenariat entre l'UA et l'Organisation des Nations Unies aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Prenant pour référence le rapport du Président de l'UA, la discussion a tourné autour de la forme et du contenu du partenariat souhaité dans une perspective africaine. Nous espérons que les recommandations du communiqué de cette réunion guideront nos débats aujourd'hui.

La quête de la paix et de la sécurité est aujourd'hui un défi pressant en Afrique. Au cours des deux dernières décennies, le continent a été le témoin d'un certain nombre de crises et de conflits violents, aux conséquences désastreuses pour le peuple africain et pour notre aspiration à un continent pacifique et prospère. Il nous appartient donc de régler ces conflits prolongés, comme ceux au Darfour et en Somalie, et d'aider à la reconstruction et au développement des pays sortant d'un conflit, comme le Burundi, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire et, tout dernièrement, la Libye, la Tunisie et l'Égypte – sociétés qui ont connu des changements radicaux.

La nécessité de prévenir les conflits et de désamorcer les situations de crise appelle un engagement dynamique. En outre, la criminalité transnationale, y compris le terrorisme et la piraterie, particulièrement au large des côtes somaliennes et de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que la traite des êtres humains et la contrebande, font peser des menaces de plus en plus lourdes et lancent de sérieux défis à la consolidation de la paix et de la sécurité.

Cette situation générale fait que l'Afrique a depuis fort longtemps figuré en bonne place à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, car de telles menaces ont des incidences sur la paix et la sécurité internationales, et leurs causes et dynamique dépassent le cadre des pays et régions touchés et le continent lui-même. À cet égard, on ne saurait surestimer la nécessité d'établir un partenariat stratégique bien structuré entre le Conseil de sécurité et le Conseil pour la paix et la sécurité de l'UA.

Certes, c'est au Conseil de sécurité qu'est conférée la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais une action collective est nécessaire pour parer aux menaces complexes d'aujourd'hui. Cette réalité souligne la sagesse qui inspire les dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, lequel prête à des mécanismes régionaux la responsabilité de prévenir, gérer et régler les conflits. À partir de cette réalité, les modalités d'engagement ont évolué. Que ces relations prennent de l'élan est louable en soi, et que les deux parties se montrent disposées à améliorer leur partenariat est un fait qu'il faut encourager.

La séance sur la Somalie tenue hier par le Conseil de sécurité (voir S/PV.6701) nous a instruits de la nécessité de renforcer le partenariat. En fait, comme la majorité des orateurs l'ont souligné, la possibilité de renverser la situation en Somalie dépend presque entièrement de la mesure dans laquelle nous pourrons amplifier et améliorer le partenariat stratégique et opérationnel entre l'UA et l'Organisation des Nations Unies, en général, et entre le Conseil pour la paix et la sécurité de l'UA et le Conseil de sécurité, en particulier.

Nous saluons l'Organisation des Nations Unies pour toute l'attention qu'elle prête à son partenariat avec l'Afrique. Les déclarations du Président du Conseil de sécurité en 2009 et 2010 (S/PRST/2009/26 et S/PRST/2010/21), ainsi que les rapports du Secrétaire général (S/2009/470 et S/2010/514) publiés à ces deux occasions, réaffirment qu'il importe d'établir des partenariats effectifs entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier avec l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément au Chapitre VIII de la Charte.

Toutefois, ces relations n'ont pas été sans difficultés, particulièrement au cours de l'année dernière. C'est pourquoi nous devons aujourd'hui saisir l'occasion pour réfléchir sur une façon nouvelle d'interpréter le Chapitre VIII, qui apporte une valeur ajoutée, améliore les relations et augmente au maximum les chances de réaliser une paix durable. À cet égard, je tiens à mettre en relief plusieurs questions qui nécessitent des mesures d'amélioration.

Premièrement, le processus de prise de décisions, particulièrement s'agissant de décider de l'heure et de la manière de répondre à des situations de crise spécifiques, a fait parfois l'objet de divergences, aux conséquences dramatiques. La pratique au cours des deux dernières années semble indiquer une tendance indésirable qui trahit manifestement une sélectivité de la part du Conseil de sécurité et qui semble négliger un examen complet de la position et/ou des recommandations de l'UA et de ses organes. Nous nous

rappelons tous la manière dont la position de l'Afrique a été soit ignorée, soit partiellement prise en compte dans les cas de la Libye et de la Côte d'Ivoire l'année dernière. Le Président Zuma s'est exprimé clairement sur ce point, plus que je ne saurais le faire moi-même. Je suis entièrement d'accord avec lui, et je n'ai rien de plus à ajouter.

Nous avons proposé un certain nombre de mesures, comme de tenir des consultations régulières allant au-delà des réunions annuelles des Conseils, avant même que des décisions ne soient prises. Il serait aussi fort utile de donner un sens aux principes envisagés au Chapitre VIII, à savoir complémentarité, subsidiarité et avantages comparés. La prudence ici commande d'éviter un cadre qui compromet la valeur de l'Union africaine et d'autres organisations régionales en tant que les premiers à réagir à une crise.

Un autre domaine important est le fossé qui existe entre exigences d'une opération et ressources disponibles, point sur lequel plusieurs délégations se sont exprimées avec éloquence hier au sujet de la Mission de l'Union africaine en Somalie. Dans la mesure où les opérations africaines d'appui à la paix contribuent au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux recommandations du rapport Prodi (voir S/2008/813) qui ont été évoquées hier, il est impératif de garantir des financements et des ressources prévisibles, souples et durables pour ces opérations. En effet, il est peu probable que des opérations dotées de ressources insuffisantes puissent conduire à une paix durable.

Nous nous félicitons des appels lancés par certains orateurs à une augmentation de contributions volontaires sans conditions. Toutefois, ces contributions peuvent s'avérer insuffisantes au vu des tâches qui doivent être accomplies sur le terrain. Par conséquent, une réflexion s'impose sur les modalités par lesquelles il serait tiré parti de la capacité des Nations Unies à garantir des opérations viables, en particulier par le biais de quotes-parts, au profit des missions menées par l'Union africaine.

Troisièmement, sur le plan institutionnel, nous avons constaté des progrès entre les Nations Unies et l'Union africaine à plusieurs niveaux : entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU, les départements chargés de la paix et de la sécurité, des affaires politiques, etc., ainsi qu'entre les Nations Unies et les organisations régionales. Il convient de définir plus clairement ces relations, surtout en ce qui concerne les rôles et les responsabilités de tous les acteurs impliqués. La clarté permettra de réduire au minimum les doubles emplois et renforcera la cohérence, la synergie d'action et les niveaux d'assistance, en même temps que les efforts de l'Union africaine et des Nations Unies seront mieux ciblés.

Quatrièmement, sur le plan opérationnel, l'Afrique fait preuve d'une détermination et d'une volonté renouvelées à déployer des opérations d'appui à la paix dans des zones fragiles et même non sécurisées. Cela appelle une modification de la doctrine des Nations Unies relativement aux opérations de paix. La pratique qui veut que les Nations Unies ne peuvent intervenir que dans des situations où il y a une paix à maintenir conduit les Nations Unies à ne pas s'occuper de certaines des situations de crise les plus difficiles. C'est là l'origine de la tendance observée dans le rapport Prodi, où les situations de crise les plus difficiles sont laissées entre les mains des organisations les moins capables et les moins dotées en ressources. Une telle situation conduit à moins, et non à plus de sécurité dans le monde.

Cinquièmement, à l'Union africaine, nous reconnaissons que l'amélioration des relations stratégiques entre l'Union africaine et les Nations Unies dépend également du renforcement des capacités de nos institutions. Nous sommes en train d'explorer les moyens d'accroître les ressources disponibles pour les activités de l'Union africaine et nous demandons à tous nos partenaires de nous aider à cet égard. Nous sommes également en train de renforcer les échanges entre les différents bureaux de l'Union africaine, en particulier entre Addis-Abeba et New York, afin d'assurer la cohérence des messages sur les vues et positions africaines, surtout dans des cas où l'Union africaine a adopté des décisions.

La présente séance se tient après une période très favorable pour rétablir finalement la sécurité, la paix et la stabilité en Somalie. Le Conseil se rappellera qu'en octobre 2010, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine avait tenu une réunion, avant la prorogation du mandat de l'AMISOM, à l'occasion de laquelle nous avions demandé au Conseil de sécurité d'examiner un certain nombre de recommandations que nous considérions très importantes pour l'opération en Somalie. Le Conseil de sécurité a réagi partiellement à ces recommandations. Cette fois-ci, nous avons contacté le Conseil de sécurité après des progrès considérables sur le terrain et avec un concept

stratégique élaboré par une équipe conjointe d'évaluation composée de l'Union africaine, des Nations Unies et des pays fournisseurs de contingents. C'est une preuve du renforcement de la coopération et du partenariat. Nous espérons que nos efforts conjoints aboutiront à un renforcement de l'appui de la communauté internationale et du Conseil de sécurité, ainsi qu'à une plus grande efficacité de cette opération. De même, nous espérons que la décision au sujet de la Somalie sera prise rapidement, et qu'elle ne sera en aucune manière subordonnée à l'issue d'autres réunions ou engagements futurs au sujet de la Somalie. Nous devons comprendre qu'il n'y a pas de temps à perdre. Par conséquent, le Conseil de sécurité doit agir rapidement afin de préserver et de consolider les progrès réalisés.

En matière de médiation, il est essentiel que nous tirions la leçon des processus de médiation qui ont abouti – par exemple, dans le cas du Soudan, où nous avons réussi à créer un bon équilibre entre l'appui matériel, logistique et politique de l'ONU et d'autre part, l'accès et la légitimité politique de l'Union africaine et de son organisation sous-régionale, l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Il s'agit d'une leçon capitale en matière de complémentarité, d'avantages comparatifs et de convergence stratégique.

À la lumière de ces observations, l'Union africaine prône une interprétation plus innovante du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et la formation d'un consensus fondé sur un ensemble de principes sous-tendant une synergie accrue entre l'Union africaine et les Nations Unies. Les principes fondamentaux à cet égard sont notamment la prise en charge et la définition des priorités par l'Afrique; une application souple et innovante du principe de complémentarité; enfin, le respect mutuel et l'adhésion au principe des avantages comparatifs.

Pour terminer, je voudrais souligner à nouveau l'importance de cette question et insister sur l'espoir de l'Afrique que les délibérations d'aujourd'hui permettront de renforcer la cohérence entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine dans les domaines de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits sur le continent. Plus important, j'espère que cette coopération sera régie par les règles élémentaires et fondamentales de la confiance et du respect mutuels.

Une fois de plus, je tiens à exprimer la gratitude du Kenya pour cette invitation d'assister et de participer à cette séance historique du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre Wetangula de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M[me] Holguín Cuéllar (Colombie) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement colombien, je voudrais féliciter l'Afrique du Sud à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, et vous remercier, Monsieur le Président, de cette initiative opportune de convoquer ce débat de la plus haute importance et pertinence en vue du renforcement de la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est un honneur de participer à la présente séance, présidée par S. E. le Président Jacob Zuma. C'est également un plaisir de voir les représentants de haut niveau de différentes régions réunis ici. Pendant sa présidence, l'Afrique du Sud célébrera également le centième anniversaire de la création de l'African National Congress. Nous nous associons à la commémoration de cet événement.

Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2011/805), qui décrit en détail les progrès et les défis persistants dans le domaine de la coopération entre les Nations Unies et l'Union Africaine en matière de paix et de sécurité, ainsi que de sa participation à la présente séance.

Je voudrais également remercier de son exposé l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

Le rapport du Secrétaire général nous amène à réfléchir sur les moyens de compléter l'action des opérations de maintien de la paix, puisqu'à elles seules elles n'aboutissent pas aux changements dont les pays ont besoin pour consolider leur stabilité et leur développement à long terme. Dans ce contexte, au cours des débats organisés ces derniers mois, la Colombie a insisté sur le recours aux mécanismes pacifiques de règlement de conflits et, aujourd'hui, nous voudrions appeler de nouveau l'attention sur la contribution importante des dispositions du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Ce chapitre permet à l'ONU et au Conseil de promouvoir

la recherche de solutions durables par voie de négociation, de médiation et de concertation.

Pour que ces pratiques soient efficaces, le rôle, la vision et le leadership des organisations régionales sont essentiels. Sans eux, aucune action menée dans l'intérêt de l'équilibre mondial n'aura d'effets sur le plan local, afin d'améliorer la situation sur le terrain et d'atténuer les souffrances des populations touchées par les conflits. Des actions concrètes ont été déjà menées dans le cadre de ce type de coordination, comme les directives communes à l'appui d'un cadre de médiation en Afrique, notamment au Kenya, au Darfour, en Somalie et en Guinée-Bissau. Nous espérons que ces actions seront élargies et que d'autres mécanismes plus importants seront élaborés.

Les opérations des Nations Unies en Afrique constituent une grande partie de l'ordre du jour de l'ONU. Il ne fait aucun doute que la coordination avec l'Union africaine, au cours des dernières années, a été fondamentale pour les succès enregistrés. Les 25 opérations autorisées par le Conseil de sécurité en Afrique depuis 1990 mettent en relief l'importance du travail réalisé par cet organe en collaboration avec l'Union africaine et d'autres organisations sous-régionales sur ce continent.

La présence de certaines de ces opérations de maintien de la paix sur le terrain pendant une longue période appelle l'attention sur la question des objectifs de sortie dans l'évaluation du travail conjoint. En outre, le critère de renforcement des capacités nationales et la création de conditions permettant aux pays de recouvrer pleinement leur indépendance et leur souveraineté, afin d'assurer le développement et le bien-être de leurs populations, doivent occuper une place centrale.

L'expérience de l'Union africaine souligne la nécessité d'une approche intégrée face aux conflits. Cette organisation se trouve dans une situation privilégiée pour proposer et définir des éléments et élaborer des stratégies s'agissant des moyens de renforcer le règlement des conflits dans cette région. Le fait que le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine se réunissent tous les ans témoignent qu'ils sont tout à fait conscients de la nécessité d'élaborer de concert des politiques et des actions pour rechercher des solutions.

Le Chapitre VIII de la Charte prévoit la contribution des organisations régionales faisant partie intégrante de la sécurité collective et souligne l'importance de leurs vision, actions et initiatives pour trouver des solutions dans le cadre de leurs compétences. Le fait que la mise en œuvre des dispositions du Chapitre VII ouvre plus souvent la voie au Chapitre VI – ce qui renforcera ainsi la concertation pacifique et les conduits diplomatiques dans le règlement des conflits – peut dépendre de l'appui que le Conseil de sécurité accorde à ces efforts.

Nous ne devons pas perdre de vue que l'aspiration la plus élevée dans une situation de conflit est de parvenir à la paix. À cet égard, afin de préserver les efforts de coopération, il faut prévoir leur ajustement constant pour qu'ils ne deviennent pas des structures permanentes à leur propre service, ou dont l'objectif serait de résoudre des problèmes qui se posent dans le moment même.

M. Mammadyarov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à remercier et à féliciter la présidence sud-africaine d'avoir organisé ce débat sur la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. Nous saluons la présence à cette séance très importante de S. E. M. Jacob Zuma, Président de la République sud-africaine. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général, M. BAN Ki-moon, de son rapport (S/2011/805). Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à la délégation de la Commission de l'Union africaine et aux présidents des organisations sous-régionales africaines.

Au cours de la dernière décennie, le rôle de l'Union africaine et des organisations sous-régionales a augmenté considérablement. En effet, toutes les organisations régionales ne peuvent se targuer d'être en mesure de comprendre les causes profondes des conflits armés et de contribuer efficacement à leur règlement, ni de disposer de la volonté politique nécessaire à cette fin. L'Azerbaïdjan, dont presque 20 % du territoire sont occupés et dont des centaines de milliers de citoyens sont déplacés par la force, est tout à fait conscient des menaces posées aux pays frappés par des conflits non réglés et des difficultés qu'ils rencontrent, notamment en Afrique, comme l'a indiqué il y a quelques minutes M. Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

L'Union africaine a déployé des efforts considérables pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent et a montré qu'elle était capable de prendre les rênes. Il convient de prendre note en particulier du lancement de l'architecture africaine de paix et de sécurité et de la création de ses

éléments constitutifs, ainsi que des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité.

Les difficultés auxquelles l'Afrique se heurte actuellement et qui occupent une part considérable des débats du Conseil de sécurité pourraient être mieux abordées en déployant des efforts politiques et diplomatiques collectifs. Le vif intérêt pour la séance d'aujourd'hui traduit la ferme détermination de la communauté internationale à soutenir les pays africains en vue de normaliser la situation en Afrique et de garantir le développement durable sur le continent.

Ces dernières années, nous avons été témoins des progrès réalisés dans la mise au point du partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité. Parallèlement, nous devons admettre qu'il reste encore des défis à relever, et que davantage devrait être fait pour renforcer plus encore ce partenariat afin de résoudre efficacement les problèmes communs en matière de sécurité collective en Afrique.

Il est essentiel que nous consolidions plus encore nos efforts conjoints pour prévenir les conflits avant qu'ils n'éclatent. Il est encore plus important aujourd'hui de prêter une plus grande attention au domaine de la prévention des conflits et de la médiation. L'élaboration de lignes directrices communes définissant un cadre de médiation en Afrique par l'ONU et l'Union africaine contribuerait à atteindre ces objectifs. Il est essentiel que tous les États Membres s'acquittent scrupuleusement de leurs obligations, comme le prévoit la Charte des Nations Unies, pour ce qui est de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tout État. À cet égard, l'Assemblée générale a fait preuve d'une ferme détermination dans sa résolution 65/283 du 22 juin 2011 sur le renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends, la prévention et le règlement des conflits.

Nous reconnaissons le rôle vital joué par les femmes dans la prévention et le règlement des conflits, les négociations de paix, la consolidation de la paix, le maintien de la paix, l'intervention humanitaire et la reconstruction après un conflit. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine doivent veiller à ce que les femmes et les questions d'égalité des sexes soient pleinement intégrées dans tous les efforts de paix et de sécurité déployés par les deux organisations, notamment en renforçant les capacités nécessaires.

Il est important que le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi que les secrétariats des deux organisations, renforcent davantage leur partenariat, notamment en organisant tous les ans des réunions et en communiquant plus souvent de façon informelle. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, il faut continuer de chercher des moyens d'assurer un financement durable des opérations de paix de l'Union africaine. Si les mesures prises par l'Union africaine pour établir ses propres mécanismes de financement sont louables, d'autres moyens et options fournis par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale devraient aussi être mis à disposition à cet égard, notamment pour ce qui est de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, ainsi que de la consolidation de la paix.

Ces derniers temps, l'Azerbaïdjan a renforcé sensiblement son partenariat avec l'Union africaine et ses États Membres. L'obtention du statut d'observateur auprès de l'Union africaine a permis à mon pays de faire avancer le dialogue et des relations qui sont bénéfiques aux deux parties. L'Azerbaïdjan participe activement à mettre en œuvre différents programmes d'assistance pour l'Afrique. Nous avons répondu aux appels des gouvernements respectifs et des organisations internationales demandant de fournir une aide rapide pour répondre à la crise humanitaire dans la corne de l'Afrique et ailleurs sur le continent. De plus, nous avons contribué à soutenir le programme de renforcement des institutions et des capacités de la Commission de l'Union africaine et avons offert des bourses aux diplomates des pays africains pour étudier à l'Académie azerbaïdjanaise de diplomatie.

L'Azerbaïdjan s'est également associée aux travaux de l'une des formations pays de la Commission de consolidation de la paix et attend avec impatience de poursuivre ses efforts à cet égard. Nous avons entamé des consultations avec les parties pertinentes pour apporter en Afrique notre riche expérience dans le domaine du déminage, par le biais de l'Agence nationale d'Azerbaïdjan pour les mines. Nous attendons avec intérêt de faire avancer notre coopération avec la Commission de l'Union africaine et les pays africains et nous prévoyons d'accueillir en Azerbaïdjan, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, une conférence internationale de haut niveau sur les situations préoccupantes en Afrique.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre plein soutien au projet de résolution de l'Afrique du Sud (S/2012/25), visant à établir des relations de partenariat et une coopération efficaces entre les deux organisations. Dernier point, mais non des moindres, je voudrais saisir cette occasion pour souligner l'importance que le Conseil de sécurité veille à ce que ses résolutions soient appliquées, en particulier celles liées à la prévention, la gestion et au règlement des conflits.

M. Rodas Melgar (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous remercions votre gouvernement, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat au moment opportun, ainsi que de nous avoir fait parvenir la note d'orientation. Nous apprécions beaucoup votre présence à cette séance, qui lui donne sans aucun doute une valeur supplémentaire. Nous nous félicitons également de la présence des hautes autorités des cinq organisations sous-régionales africaines qui nous accompagnent. Nos remerciements vont également au Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine pour son exposé sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité. De même, nous remercions sincèrement le Secrétaire général pour son rapport très complet et très édifiant sur ce même sujet (S/2011/805).

C'est pour moi une occasion toute particulière – je dirais même émouvante – puisque c'est notre première participation à un débat du Conseil de sécurité depuis que le Guatemala a pris ses fonctions la semaine dernière en tant que membre élu du Conseil, et ce, deux jours avant que le Gouvernement actuel ne cède le pouvoir au nouveau Gouvernement élu en novembre dernier au suffrage universel. En d'autres termes, cette semaine est d'une importance particulière pour l'histoire de notre pays, l'histoire d'une consolidation démocratique au niveau national, et c'est également important du fait de notre présence pour la première fois dans cet organe de l'ONU. Je me félicite donc de l'occasion qui m'est donnée d'être ici aujourd'hui.

On pourrait penser que le Guatemala a peu de choses à dire dans un débat sur le partenariat stratégique entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine, étant donné que le Guatemala n'est pas membre de cette dernière, mais ce n'est pas le cas. Au contraire, ce débat est très pertinent pour nous, car la coopération régionale est l'un des piliers de notre politique étrangère. Depuis 60 ans, notre sous-région, l'Amérique centrale, a été l'une des premières à promouvoir un processus d'intégration vaste et approfondi, ce qui explique en partie la grande valeur que nous accordons au régionalisme dans toutes ses manifestations. L'appui que nous avons fourni à la création récente de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes n'est qu'un exemple de plus de cette vocation.

L'expression de cette politique dans le contexte de l'ONU se manifeste dans le domaine de la paix et de la sécurité, conformément au Chapitre VIII de la Charte qui porte sur la compatibilité entre les travaux du Conseil de sécurité et ceux des organismes régionaux. En fait, nous avons constaté qu'il existe un lien croissant entre le Conseil de sécurité et les entités régionales dans les résolutions adoptées par cet organe ces derniers temps. Dans ce contexte, l'Union africaine joue certainement un rôle de premier plan, ainsi que d'autres communautés économiques régionales, comme par exemple la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Ligue des États arabes.

Le lien entre le Conseil de sécurité et les instances régionales ne se limite pas aux actions de prévention et de médiation prévues à l'Article 52 de la Charte, ni aux mesures coercitives envisagées à l'Article 53, mais de plus en plus souvent, comme nous le rappelle le rapport du Secrétaire général, ces instances participent à des opérations de maintien de la paix et, par extension, à des activités de consolidation de la paix. Dans ces deux domaines, nous constatons une communauté d'intérêts avec nos collègues du continent africain, en notre double qualité de pays fournisseur de contingents et de pays qui a été en situation postconflictuelle et connu une expérience de consolidation de la paix sans pareil à la suite de la signature de nos propres accords de paix à la fin de 1996.

À en juger par la note d'orientation distribuée par la présidence (S/2012/13, annexe) et par le rapport du Secrétaire général, l'on a beaucoup progressé dans le renforcement du partenariat entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine – cette dernière, grâce à son architecture africaine de paix et de sécurité – et cela, depuis que le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 1625 (2005) et 1809 (2008). En même temps, nous prenons acte des observations figurant dans la note d'orientation qui indiquent qu'il reste encore beaucoup à faire, surtout dans le domaine de la médiation et de la prévention des conflits.

Dans la mesure où seront faites des propositions concrètes qui renforceront le lien entre les deux instances, ma délégation les examinera sous un jour positif. Nous sommes également bien conscients – et le rapport du Secrétaire général le signale – que la coopération entre l'ONU et l'Union africaine s'est parfois heurtée à des positions divergentes dans certains cas particuliers. On peut en dire autant pour ce qui est de différents points de vue relatifs à la complémentarité des fonctions et à la répartition des dépenses. Toutefois, nous avons le sentiment que les mécanismes qui ont permis de forger des consensus entre les deux parties devraient faciliter le règlement de ces questions.

De façon plus générale, nous pensons que le partenariat entre le Conseil de sécurité et les instances régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité englobe les fondations conceptuelles d'une relation productive reposant sur les avantages comparatifs manifestes découlant du mandat du Conseil qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales, et sur les plus grandes connaissances et le plus grand sentiment d'identité qu'ont généralement les instances régionales à l'égard des situations que connaissent les pays de leur région.

C'est pourquoi nous saluons la tendance croissante apparue au sein du Conseil de sécurité – tendance subtile dans certains cas et explicite dans d'autres – à suivre les conseils reçus des instances régionales, contrairement à la tentation éventuelle pour le Conseil d'essayer de dicter depuis cette même salle la voie à suivre sans consultations. Les meilleurs exemples des résultats de cette coopération se trouvent peut-être dans l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, ainsi que dans la Mission de l'Union africaine en Somalie.

Nous constatons également les progrès réalisés dans le domaine de la coopération au niveau des Secrétariats de l'ONU et de l'Union africaine, ainsi qu'au niveau des instances intergouvernementales. Un élément nous semble d'un intérêt particulier. Ce sont les réunions annuelles du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous nous félicitons également de la création en 2010 du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, ce qui permettra d'assurer une plus grande cohérence et une meilleure cohésion entre les deux entités.

Bien entendu, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dépasse largement le seul mandat du Conseil de sécurité. Comme chacun le sait, il existe plusieurs accords entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la coopération pour le développement, et tout cela, dans le contexte de l'accord-cadre signé en 2006 par les deux entités, où figure un programme décennal de renforcement des capacités qui ne se limite au domaine de la paix et de la sécurité. Bien entendu, nous sommes favorables à la coopération mise en place dans le domaine du développement, dans l'esprit du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Cela également peut être perçu comme une mesure de prévention des conflits qui relève du mandat de plus vaste portée de l'Assemblée générale.

En résumé, dans sa vocation multilatérale, le Guatemala sera toujours en faveur d'une association de la présence des Nations Unies et de celle des instances régionales et sous-régionales. Cela s'applique à la coopération pour le développement, au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à l'assistance humanitaire et à la promotion des droits de l'homme. Cela s'applique également à notre propre continent – l'Amérique latine et les Caraïbes – et il n'y a aucune raison de douter que c'est également le cas pour l'Afrique, où l'Union africaine et tout un ensemble d'instances sous-régionales ont un bilan solide et avéré de résultats. À ce sujet, l'Afrique du Sud a joué un rôle moteur, ce qui lui vaut toute notre reconnaissance.

M[me] Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de sa présence et de sa déclaration. Je souhaite également la bienvenue aux ministres présents parmi nous et au Commissaire Lamamra. D'emblée, je tiens tout particulièrement à remercier le Président Zuma d'avoir convoqué cet important débat en temps opportun.

La relation entre l'ONU et l'Union africaine (UA) est importante pour les deux organisations. Alors que l'UA s'apprête à fêter son dixième anniversaire, le moment est venu de nous demander ce que nous avons appris, dans quelle direction s'oriente notre action et dans quels domaines il convient d'apporter des améliorations. L'action collective africaine s'agissant de promouvoir la paix et la sécurité sur le continent a en effet considérablement progressé depuis la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1963. Depuis 2002 en particulier, année où l'Union africaine a succédé à l'OUA, les gouvernements africains ont montré qu'en agissant ensemble, ils peuvent prévenir les conflits. L'UA a marqué le début d'une ère nouvelle en adoptant le principe de la non-indifférence.

L'Acte constitutif de l'UA reconnaît qu'il peut s'avérer nécessaire d'intervenir dans un État membre « dans certaines circonstances graves, à savoir : les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité ». Ces paroles sont braves et louables.

La première mission d'envergure de l'Union africaine s'est déroulée au Burundi, où le déploiement initial a eu lieu en avril 2003. L'Union africaine a ensuite agi de manière responsable au Darfour, alors que les autres acteurs internationaux se montraient encore hésitants. La Mission de l'UA au Soudan est devenue opérationnelle en août 2004, avant toutes les autres forces. L'UA a également très rapidement joué un rôle actif dans le cadre des initiatives de paix entre le Soudan et le Soudan du Sud. Le Président Mbeki continue de déployer des efforts importants, et l'Afrique du Sud mérite nos éloges pour son dynamisme et sa détermination à rétablir la paix au Soudan et au Burundi. L'Union africaine a surtout entrepris une mission extrêmement difficile en Somalie, où elle a commencé à déployer des contingents en 2007 en vue de promouvoir la paix. La relation entre la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a considérablement évolué et la coordination entre ces deux institutions s'est beaucoup améliorée. Toutes ces missions ont été entreprises avec la collaboration de la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, et parfois de certaines organisations régionales telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

Conscients de l'importance que revêt l'engagement de la communauté internationale auprès de l'UA, les États-Unis ont ouvert leur Mission auprès de l'Union africaine en 2006, et ils l'ont considérablement étoffée depuis 2009. Cette initiative est conforme à la politique générale de l'administration Obama, qui consiste à intensifier la collaboration avec les organisations régionales, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des États américains. L'ONU a également renforcé ses liens avec les organisations régionales, notamment après la création par l'Assemblée générale du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, en 2010.

C'est précisément parce que la relation entre l'ONU et l'UA et entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine est si importante que nous devons faire face aux problèmes rencontrés dans le cadre de cette relation avec franchise et honnêteté, si nous voulons aller de l'avant. L'ONU a besoin d'une Union africaine forte, et l'Union africaine a besoin d'une ONU forte. Pourtant, les États membres de l'Union africaine ont parfois affirmé qu'ils se sentaient ignorés ou méprisés par le Conseil. De même, certains membres du Conseil de sécurité estiment que les États membres de l'Union africaine n'ont pas toujours présenté des vues consensuelles ou cohérentes sur certaines questions essentielles, mais aussi que l'Union africaine a parfois été lente à réagir concernant certains problèmes urgents.

Sous ces perceptions et ces frustrations se cache cependant un problème plus profond, celui de savoir qui détient la primauté. En vertu de la Charte, il a été confié au Conseil de sécurité le mandat unique, universel et principal du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité n'est subordonné à aucun autre organe, ni même aux calendriers ou aux capacités de groupes régionaux ou sous-régionaux. Néanmoins, le Conseil de sécurité veut et doit coopérer étroitement avec les organisations régionales, comme le montre le renforcement de notre coopération avec l'Union africaine depuis près de 10 ans. Cette collaboration doit cependant être basée sur les exigences liées à la question qu'il s'agit de régler, et la coopération ne saurait être fondée sur des décisions prises en toute indépendance par les organisations régionales pour être ensuite saluées par les États Membres de l'ONU et financées par eux. Nous ne pouvons faire de chèque en blanc, que ce soit du point de vue politique ou financier. Le Conseil de sécurité doit tenir compte des vues des institutions régionales et sous-régionales, et il le fera, même s'il reconnaît qu'il y a parfois des désaccords entre elles.

Par exemple, les positions d'organisations telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ou l'IGAD sur une question concernant leur sous-région peuvent ne pas être entièrement conformes à l'opinion consensuelle des 54 États membres de l'Union africaine. Les États-Unis demandent instamment au Conseil de sécurité de saisir cette occasion pour définir plus précisément ses relations avec l'Union africaine, et ce afin que nous puissions ensemble aller de l'avant et lutter plus efficacement contre les problèmes urgents qui nous concernent tous.

Dans le même ordre d'idées, soyons honnêtes. Les consultations périodiques entre l'Union africaine et le Conseil de sécurité n'ont jusqu'à présent pas été véritablement productives ou satisfaisantes. Si nous ne

parvenons pas à en améliorer l'efficacité, l'une ou l'autre partie risque de les abandonner en les qualifiant d'inutiles, voire pire. Pour renforcer l'efficacité de la relation entre l'ONU et l'UA, nous ne devons pas nous contenter d'officialiser les rencontres entre l'Union africaine et le Conseil de sécurité. Ces rencontres doivent prouver leur importance. Elles doivent se dérouler en fonction d'ordres du jour précis et de priorités concrètes qui permettront d'accomplir des progrès tangibles, non seulement dans la manière dont nous collaborons, mais également dans la manière dont notre action aide les peuples d'Afrique et du monde entier. Néanmoins, de nombreuses occasions se présentent que nous pouvons saisir ensemble.

L'Union européenne a montré l'exemple en s'employant à renforcer l'architecture africaine de paix et de sécurité. Dans le domaine du maintien de la paix, la Force africaine en attente est en train d'être renforcée et se montre prometteuse. Au niveau bilatéral, les États-Unis continuent de former et d'équiper des militaires africains en vue de leur déploiement au sein des opérations de maintien de la paix multilatérales. L'Équipe spéciale conjointe chargée des questions de paix et de sécurité est une structure importante qui peut largement contribuer à renforcer la coopération entre l'ONU et l'UA dans le domaine de la paix et de la sécurité. L'ONU peut fournir un appui supplémentaire en standardisant la formation des soldats de la paix. Elle peut aller encore plus loin en conseillant l'UA par le biais du Département des opérations de maintien de la paix, notamment dans le cadre de programmes de maintien de la paix qui fournissent une formation concernant l'état de droit, la violence sexuelle et sexiste et la protection des civils en période de conflit armé. Nous nous félicitons par ailleurs de la collaboration soutenue s'agissant des enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques. Il est d'autre part temps de faire officiellement le bilan des enseignements tirés des opérations conjointes Nations Unies-Union africaine menées à ce jour, notamment l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et l'AMISOM.

Une leçon apprise par les États-Unis et les autres acteurs en Bosnie est que les opérations menées en fonction du système du double commandement et du contrôle commun, soit le système de la double-clef, fonctionnent généralement assez mal. Les missions hybrides sont au mieux difficiles. Nous devons analyser notre expérience sur le terrain, en débattre et adopter des structures de missions optimales en fonction des objectifs propres à chaque situation. La coordination récente entre l'ONU et l'UA dans le cadre de la lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur constitue un exemple probant sur lequel nous pencher. L'ONU pourrait de son côté se montrer plus efficace à Addis-Abeba. La création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine représente un pas en avant, mais il importe d'améliorer l'efficacité de l'examen annuel des institutions des Nations Unies fournissant un appui à l'UA. À l'heure actuelle, aucun bureau des Nations Unies n'est chargé de superviser les efforts de l'ONU à l'appui de l'Union africaine. Cela entraîne des chevauchements d'activité inutiles. Les responsables de l'ONU présents sur le terrain ont besoin d'un appui plus solide pour organiser leurs propres structures de manière plus efficace et pour mieux aider l'Union africaine.

Il s'agit toutefois, évidemment, d'une démarche réciproque. De son côté, l'Union africaine doit améliorer sa gestion interne, dans les domaines de l'administration, de la compatibilité, de la gestion financière et des ressources humaines. Des améliorations dans ces domaines permettraient de promouvoir des échanges plus constructifs sur le terrain, à Addis-Abeba, et d'accélérer le rythme des progrès dans le cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Pour ce faire, comme le propose le Président de l'Union africaine dans son rapport, l'Union africaine doit identifier les questions prioritaires et l'ONU prendre des mesures en conséquence. Depuis que ce programme a été établi en 2006, trop peu de progrès ont été réalisés dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies en ce qui concerne la coopération de l'ONU avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales. L'Union africaine et l'ONU ont déjà accepté de prendre un ensemble de mesures pour renforcer leurs relations opérationnelles. Il faut faire davantage pour apporter bien plus d'améliorations aux niveaux de la programmation et des services administratifs.

L'Afrique du Sud a insisté à juste titre sur le fait que la prévention des conflits et la médiation devraient être des priorités dans les politiques futures de l'Union africaine. Un cadre de prévention des atrocités devrait également être élaboré, et les efforts de médiation de l'Union africaine s'intensifier. Le rôle des femmes dans la médiation des conflits est loin d'avoir été suffisamment renforcé, et l'Union africaine devrait envisager d'établir un plan d'action régional concernant les femmes et la paix et la sécurité.

À l'approche du dixième anniversaire de l'Union africaine, nous devons profiter de cette date charnière pour dresser un état des lieux et examiner la direction à suivre. Nous espérons tous que les obstacles à la paix et à la sécurité en Afrique seront de moins en moins nombreux avec le temps. Une coopération renforcée entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine est essentielle pour atteindre cet objectif. J'exhorte mes collègues à saluer les progrès accomplis, mais également à reconnaître franchement les problèmes entravant une telle coopération et à trouver des moyens concrets de traduire nos aspirations communes dans les faits.

Je remercie à nouveau le Président Zuma d'avoir organisé le présent débat.

Mme Pieper (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier le Président Zuma d'avoir convoqué l'important débat d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général BAN Ki-moon, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Lamamra, ainsi que le Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, M. Wetangula, pour leurs importantes contributions.

La coopération entre l'ONU et les organisations régionales, telle que prévue au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, est indispensable pour trouver des solutions appropriées aux crises et aux conflits et tirer le meilleur parti des ressources et capacités disponibles. Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine est particulièrement bien élaboré. Leur implication toujours plus large et leurs réalisations au cours des dernières années ont fait de l'Union africaine et des organisations sous-régionales des acteurs indispensables pour trouver des solutions aux crises en Afrique. Je voudrais appeler tout particulièrement l'attention du Conseil sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Cette participation mérite tout notre respect.

L'Union africaine contribue également de manière importante au règlement de crises humanitaires par son initiative régionale de lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). La coopération pragmatique entre l'ONU et l'Union africaine dans le règlement des conflits a été récemment illustrée lorsque leurs représentants chargés des questions liées à la LRA se sont rendus au Soudan du Sud, en République centrafricaine, en Ouganda et en République démocratique du Congo.

Ces dernières années, beaucoup a été fait pour promouvoir la coopération entre l'ONU et l'Union africaine sur le plan stratégique aussi bien qu'opérationnel. Nous nous félicitons en particulier de la tenue régulière de réunions entre les membres du Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi que des travaux réalisés par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba, des réunions conjointes de haut niveau, de la multiplication des réunions entre services, ainsi que de la récente mission d'évaluation conjointe au Sahel. D'autres progrès peuvent être réalisés. Nous devons utiliser des moyens conventionnels et informels pour renforcer la coopération. Je voudrais mentionner en particulier les domaines suivants.

Sur le plan stratégique, le dialogue entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union européenne doit être renforcé. La position de l'Union africaine et celle des organisations sous-régionales sont importantes pour le Conseil de sécurité de l'ONU lorsqu'il examine des questions concernant l'Afrique. Cela ne signifie pas que les positions ne changeront jamais et doivent toujours être les mêmes. En complément aux réunions annuelles des membres du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, l'Allemagne est favorable à ce que des représentants de l'Union africaine et d'organisations sous-régionales africaines soient invités à participer à des séances du Conseil de sécurité de l'ONU, en fonction des circonstances. Dans le même temps, nous nous félicitons de la participation d'envoyés spéciaux de l'ONU à des réunions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Il faut à l'avenir prêter une attention accrue à la prévention des conflits et à la médiation. L'Union africaine, les organisations sous-régionales africaines et les représentants spéciaux du Secrétaire général de l'ONU apportent déjà une contribution active dans ce domaine. À l'avenir, ils devraient travailler ensemble de manière plus systématique, dans un cadre aussi bien officiel qu'informel. La coopération entre la Commission de consolidation de la paix et des organisations africaines doit également être renforcée afin d'appuyer les efforts de consolidation de la paix déployés aux niveaux national et régional.

Au niveau opérationnel, nous devons constamment analyser l'expérience acquise dans le cadre des différents partenariats mis en place entre

l'ONU et l'Union africaine dans le domaine du maintien de la paix, en particulier avec l'AMISOM et la MINUAD, deux missions actuellement déployées, et exploiter ces connaissances pour renforcer la coopération. Des études pourraient par exemple être réalisées en ce qui concerne la fourniture de contingents et la formation des effectifs, la pleine prise en compte de la médiation politique et la présence de missions de la paix sur le terrain. Le renforcement des capacités de l'Union africaine doit se poursuivre. Le programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine s'avère pour l'instant utile, mais l'établissement de lignes directrices claires pour sa mise en œuvre permettrait d'en accroître l'efficacité.

Une coopération effective entre l'ONU et l'Union africaine sur des questions liées à la paix et à la sécurité peut être enrichie par les efforts d'autres acteurs, notamment l'Union européenne (UE) et des partenaires bilatéraux. L'Union européenne fournit un appui financier et logistique considérable aux initiatives africaines et au renforcement des capacités de l'Union africaine. Il convient de mentionner à cet égard le Partenariat UE-Afrique pour la paix et la sécurité et la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Il existe d'autres exemples bien connus, notamment les activités conjointes de l'opération Atalante, de l'AMISOM et du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, ainsi que l'appui de l'UE aux efforts déployés par l'Union africaine dans ce contexte.

À ces mesures vient s'ajouter un appui bilatéral. L'Allemagne, par exemple, contribue actuellement à la construction à Addis-Abeba du bâtiment destiné aux services de la Commission de l'Union africaine chargés des questions liées à la paix et à la sécurité. Nous soutenons le programme de l'Union africaine pour la gestion des frontières en Afrique dans le cadre de nos efforts conjoints de prévention des conflits. Nous sommes également favorables au renforcement des structures africaines de paix et de sécurité, par exemple en formant et équipant les agents de police africains de la Force africaine en attente en vue de leur déploiement dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Enfin, je tiens à exprimer l'appui de ma délégation au projet de résolution sur lequel on votera aujourd'hui.

M. Courtial (France) : Madame la Présidente, je vous remercie d'avoir organisé aujourd'hui ce débat sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité, et je salue votre présence ici aujourd'hui. Elle témoigne du rôle de premier plan que l'Afrique du Sud entend jouer au sein du Conseil de sécurité. Je remercie également le Secrétaire général de sa présentation et de son rapport (S/2011/805), ainsi que le Commissaire Lamamra.

Je voudrais, pour ma part, souligner quelques points. Comme vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, près des deux tiers des délibérations du Conseil de sécurité concernent l'Afrique, et 80 % des Casques bleus déployés dans le monde le sont sur le continent africain. Dans ce contexte, la coopération de l'ONU avec l'Union africaine en matière de paix et de sécurité n'a cessé de se renforcer.

L'Union africaine apporte à l'ONU la proximité avec le terrain. Son action à cet égard témoigne de ce que le continent s'efforce de prendre progressivement en charge sa propre sécurité dans le respect de la Charte de San Francisco. Inversement, l'ONU apporte à l'Union africaine une légitimité dans le cadre de la Charte, des compétences, des ressources, et une expérience susceptible de constituer un appui dans ses missions de prévention et de gestion des crises sur le continent.

Aujourd'hui, tous nos efforts visent à ce que ce partenariat original, pleinement inscrit dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, perdure et s'intensifie.

Le rapport du Secrétaire général rappelle que la prévention des crises, le maintien de la paix proprement dit, et la consolidation de la paix se trouvent aujourd'hui au cœur de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Pour assurer la prévention des conflits, l'ONU a établi des bureaux à vocation régionale, à Dakar ainsi qu'à Libreville, et noué des partenariats avec les instances africaines.

Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest s'est ainsi pleinement engagé dans des initiatives de médiation et de bons offices, notamment en Guinée, au Niger et au Bénin, en coordination systématique avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Le nouveau Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, établi à Libreville, a vocation à jouer un rôle équivalent. En outre, l'Union africaine est associée aux missions d'évaluation déployées sur le terrain par l'ONU face aux nouvelles menaces

transversales, comme récemment dans la région du Sahel.

Outre cette présence sur le terrain, l'ONU a renforcé les capacités de médiation de l'Union africaine en appuyant la mise en place d'une cellule sur ce thème au sein de la Commission de l'Union africaine. Cette coopération a accru les capacités de l'Union africaine, qui conduit aujourd'hui des missions de médiation complexes, notamment en Somalie ou encore au Soudan où le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, dirigé par le Président Mbeki, pilote le règlement des différends encore en suspens entre Khartoum et Djouba.

À l'avenir, l'enjeu sera d'articuler au mieux les efforts de médiation respectifs de l'ONU et de l'Union africaine. Les lignes directrices sur cette question, en cours d'élaboration, seront sans aucun doute utiles à cet égard.

L'ONU et l'Union africaine coopèrent aussi à la conduite d'opérations de maintien de la paix. L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour joue un rôle déterminant pour la stabilisation de la situation sécuritaire et humanitaire. L'un des défis de la mission est qu'elle obéit à une chaîne de commandement bicéphale entre l'ONU et l'Union africaine. L'expérience montre que c'est le renforcement de la coordination au quotidien entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine qui permet d'améliorer l'efficacité du personnel militaire sur le terrain.

En Somalie, les Nations Unies apportent un soutien logistique important à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui a vocation à appuyer les Institutions fédérales de transition et les Forces de sécurité somaliennes dans la sécurisation du pays et la mise en œuvre du processus de transition politique. Cette coopération technique est essentielle pour permettre à l'AMISOM de remplir sa mission dans un contexte particulièrement difficile et de faire face aux défis posés par les combattants d'Al-Chabab.

Alors que l'Union africaine sollicite un renforcement de l'appui des Nations Unies, il conviendra toutefois de veiller à ce que les options promues ne soient pas exclusivement sécuritaires. Les progrès effectués par les troupes déployées sur le terrain devront en effet être consolidés par la mise en œuvre de la stratégie politique par le Gouvernement fédéral de transition, appuyé par la communauté internationale, comme le Conseil de sécurité l'a rappelé dans plusieurs de ses résolutions.

La conduite d'opérations de maintien de la paix soulève bien sûr la question de leur financement, tout particulièrement dans le contexte budgétaire actuel fortement contraint. À cet égard, nous devrons rechercher la plus grande efficacité des opérations, notamment au travers d'un renforcement de leur chaîne de commandement et d'une amélioration de la coopération avec les pays fournisseurs de contingents.

Nous relevons par ailleurs avec intérêt les efforts entrepris par l'Union africaine vers une réforme de ses méthodes de gestion et une plus grande diversification de ses sources de financement du maintien de la paix. La Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique fournie par l'Union européenne est une première réponse appropriée à la demande africaine d'un financement prévisible et pérenne de ses opérations. Il est indispensable que de nouveaux acteurs complètent ces financements afin de garantir cette pérennité.

La consolidation de la paix doit également être au cœur de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Au Sahel, en Afrique de l'Ouest ou dans la région des Grands Lacs, on observe une multiplication et une imbrication croissante des facteurs d'instabilité, du terrorisme, des trafics et des rébellions, qui portent atteinte à la sécurité et à l'intégrité des États. Ces défis doivent nous conduire à continuer d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité; les initiatives de désarmement, de démobilisation et de réintégration des combattants; et la promotion de l'état de droit.

À cet égard, je souhaite souligner l'importance que la France accorde au soutien à l'organisation d'élections libres, justes et pacifiques. En République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, les efforts convergents de l'ONU, à travers ses opérations de maintien de la paix dans la région et de son bureau à Libreville, et de l'Union africaine dans la lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) sont un exemple supplémentaire de la coopération entre les deux institutions.

L'engagement régional est ici encore indispensable pour trouver une solution durable face à cette menace. L'adoption récente d'une stratégie contre la l'ARS par l'Union africaine est à cet égard bienvenue.

On voit donc que les enjeux de paix et de sécurité sur le continent africain sont loin d'être uniformes et

rendent incontournable une coopération accrue entre l'ONU et l'Union africaine. Les échanges et rencontres promus par le Secrétaire général entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine, ainsi qu'entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, vont dans ce sens, et permettront, conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies, d'assurer la meilleure coordination possible de l'Union africaine avec l'ONU. C'est aussi la mission du nouveau Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

Mon pays se félicite des progrès de cette coopération entre l'ONU et l'Union africaine, et restera pleinement engagé dans le soutien au maintien de la paix des Nations Unies, mais aussi de l'Union africaine et des organisations sous-régionales, tant en matière de financement que de formation.

Comme le Président Sarkozy l'a dit lors du Sommet Afrique-France de Nice, l'an passé, il faut associer étroitement l'Afrique au traitement des grands sujets qui touchent à la paix, à la sécurité et à l'équilibre du monde. La France en a d'ailleurs tiré les conséquences, et souhaite que, dans le cadre de la nécessaire réforme du Conseil de sécurité, l'Afrique occupe toute la place qui lui revient, y compris parmi les membres permanents.

M. Brites Pereira (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier l'Afrique du Sud non seulement de nous donner l'occasion de débattre de cette question importante, mais aussi parce que le Président Jacob Zuma préside la présente séance. Nous en sommes particulièrement honorés.

Le Portugal pense qu'un partenariat fort entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine (UA) est essentiel pour la paix et la sécurité sur le continent africain. Le Portugal est tout à fait favorable à ce que l'Union africaine et les organisations africaines sous-régionales africaines jouent un rôle plus important dans un cadre qui intègre le principe de l'appropriation africaine s'agissant de relever les défis majeurs auxquels est confronté le continent.

À cet égard, je tiens à remercier le Ministre des affaires étrangères du Kenya et le Commissaire Lamamra de leurs très utiles déclarations. Nous remercions aussi le Secrétaire général de son rapport (S/2011/805), qui nous donne un état actualisé très utile de la coopération entre l'Union africaine et les Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il contient des conclusions et des enseignements tirés utiles, ainsi que des recommandations sur la voie à suivre. Il nous montre qu'il nous reste encore beaucoup à faire ensemble pour faire en sorte que les organismes et pratiques existants soient utilisés au maximum de leur potentiel.

On ne peut empêcher que le rôle institutionnel et politique de l'Union africaine se renforce. Le renforcement de la présence des Nations Unies à Addis-Abeba est la preuve que l'UA s'affirme graduellement comme une organisation de premier plan et un acteur indispensable dans les processus de paix africain. Il s'agit aussi d'un effort sérieux pour rendre l'interaction entre l'ONU et l'UA plus cohérente et plus efficace. Il ne faut pas oublier qu'environ deux tiers des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil concernent l'Afrique. Il faut donc bien tenir compte des points de vue de l'Union africaine dans le processus de prise de décisions du Conseil.

En outre, le dialogue en cours entre le Conseil de sécurité et le Conseil de la paix et de sécurité de l'Union africaine est essentiel à cet égard. Il faut faire en sorte que ce dialogue soit plus approfondi et plus productif. Nous pouvons y parvenir en identifiant plus clairement les questions qui préoccupent les deux organes, qu'il s'agisse de situations de pays ou de questions transversales. Il s'agit principalement des droits de l'homme, de l'état de droit, de la protection des femmes et des enfants dans les situations de conflit et après un conflit, ainsi que de la lutte efficace contre la violence sexuelle en période de conflit armé, particulièrement en en traduisant les auteurs en justice. Il nous faut également envisager soigneusement la manière dont nous pouvons améliorer l'efficacité de nos initiatives de diplomatie préventive, dont l'objectif doit être de parvenir à une action plus coordonnée.

Lorsqu'il a présidé le Conseil de sécurité en novembre, le Portugal a fait la promotion d'un débat sur les nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationale (voir S/PV.6668), qui revient régulièrement à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Les résultats de ces discussions doivent s'inscrire dans le dialogue plus large entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, car elles amélioreront notre compréhension et notre réponse aux problèmes de sécurité propres à l'Afrique.

L'autre aspect important du partenariat Nations Unies-UA est le renforcement des capacités de l'Union africaine, en particulier dans les domaines de la

médiation et de la prévention des conflits. L'Union africaine et les organisations sous-régionales sont souvent plus proches des situations de conflit dans le continent que nul autre et bénéficient d'un accès privilégié aux acteurs locaux. Ce sont des avantages certains lorsqu'il s'agit d'agir pour empêcher que des tensions ne dégénèrent en conflit. L'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, comme l'Union européenne, devraient continuer d'appuyer les capacités de l'Union africaine. À cet égard, il est manifeste qu'il faut accorder la priorité à la mise en œuvre intégrale du programme décennal de renforcement des capacités.

Le Portugal appuie résolument les efforts internationaux visant au renforcement des différentes dimensions de l'architecture africaine de paix et de sécurité. Grâce au rôle actif que nous avons joué dans le Partenariat stratégique entre l'Afrique et l'Union européenne, nous avons constamment plaidé en faveur d'une assistance financière et technique aux initiatives africaines dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Sur ce point, je voudrais souligner l'importante contribution des accords régionaux au maintien de la paix, conformément au Chapitre VIII de la Charte. Nous encourageons vivement le renforcement de la coopération entre le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et l'Union africaine dans la planification et la conduite des opérations de maintien de la paix en Afrique, ainsi que dans d'autres initiatives cherchant à améliorer l'interopérabilité entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Par conséquent, nous nous félicitons du récent rapport de l'UA, dans lequel elle présente en détail sa vision stratégique du partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Nous notons que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) sont deux modèles concrets de coopération aux fins du maintien de la paix entre les Nations Unies et l'UA. Nous avons tiré de nombreux enseignements de ces expériences, mais des améliorations sont possibles. Les séances comme celle d'hier sur l'AMISOM (voir S/PV.6701), qui a rassemblé des partenaires clefs de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les représentants de pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM, sont fondamentales à cet apprentissage réciproque. Le dialogue entre les deux conseils se traduira ainsi efficacement dans une coopération opérationnelle sur le terrain.

Enfin, nous soulignons le fait que des signaux contradictoires envoyés par les acteurs internationaux risquent de prolonger les conflits et de retarder les solutions pacifiques en Afrique. Une coopération plus resserrée entre l'Organisation des Nations Unies et l'UA et une meilleure utilisation des canaux existants entre ces deux organisations sont à l'évidence l'unique moyen de veiller à la cohérence et d'éviter les doubles emplois. En effet, ils sont le seul moyen pour la communauté internationale de répondre efficacement aux crises, notamment lorsqu'elles éclatent sur le continent africain. Œuvrons tous ensemble pour veiller à ce qu'il en soit ainsi.

M. Liu Guijin (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine est reconnaissante à l'Afrique du Sud d'avoir pris l'initiative d'organiser la séance de haut niveau d'aujourd'hui sur le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine (UA). nous sommes convaincus que la présente séance ne fera que renforcer encore plus le partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'UA, bâtir un consensus et soutenir les efforts visant à régler les conflits en Afrique et à instaurer la paix et la sécurité sur le continent.

Durant sa présidence du Conseil de sécurité en juin 2008, l'Afrique du Sud a organisé une séance de haut niveau sur le renforcement des relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine (voir S/PV.5868), au cours de laquelle un large consensus s'est dégagé s'agissant d'établir un partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Au cours des trois dernières années, grâce à la conjugaison des efforts de toutes les parties, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'UA s'est resserrée et a abouti à des résultats concrets.

Divers formes d'échanges et mécanismes de coopération ont été établis entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'UA. Avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies, l'UA a renforcé ses mécanismes internes et ses capacités, et la coopération entre les deux parties a permis de progresser sur des questions comme le Darfour et la Somalie et de consolider la paix et la sécurité en Afrique.

Toutefois, il convient de noter que l'Afrique demeure le continent qui détient le nombre record de conflits et dont la situation au plan de la sécurité est la plus fragile. Confrontée à une pléthore de menaces traditionnelles et non traditionnelles interdépendantes contre la sécurité, limitée dans ses capacités et ses ressources, l'UA n'est pas en mesure de relever seule les défis. Il est d'autant plus préoccupant que certains des efforts de paix déployés par l'UA ces dernières années n'ont pas reçu en temps voulu l'appui efficace de la communauté internationale et n'ont donc pas pu déboucher sur les résultats escomptés. Cela est préjudiciable au développement à long terme du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'UA.

La scène internationale subit actuellement de profonds et complexes bouleversements. La prospérité et l'avenir des pays n'ont jamais été aussi étroitement liés qu'aujourd'hui. Dans ces conditions, la paix et la sécurité en Afrique ont une incidence directe sur les intérêts et le bien-être de tous les membres de la communauté internationale. Aider l'Afrique à relever les défis mondiaux n'est pas seulement une responsabilité à laquelle la communauté internationale ne saurait se soustraire, c'est aussi dans l'intérêt commun de toutes les parties. En tant qu'organisation intergouvernementale la plus universelle, la plus représentative et qui jouit du plus d'autorité dans le monde, l'ONU a un rôle unique à jouer s'agissant d'appuyer et d'aider l'Afrique. Elle doit travailler main dans la main avec l'Union africaine pour faire fond sur les résultats de leur coopération actuelle et la renforcer, afin de contribuer davantage à la paix et au développement en Afrique. À cet égard, la Chine souhaite formuler les propositions suivantes.

Premièrement, nous devons tenir pleinement compte de l'importance de l'Afrique et continuer à accroître notre contribution sur ce continent. Ces dernières années, les Nations Unies et la communauté internationale ont accru leurs investissements en Afrique, mais ceux-ci restent insuffisants face à la demande énorme qui existe. Dans le contexte d'une économie mondiale en difficulté, où les pays font face à des réductions budgétaires, il devient de plus en plus difficile pour la communauté internationale d'accroître son assistance à l'Afrique. Toutefois, nous devons continuer à voir l'Afrique dans une perspective stratégique et à long terme et comprendre pleinement l'impact considérable de la paix et du développement de l'Afrique sur la prospérité et la sécurité du monde entier. Nous devons aborder les problèmes de l'Afrique en ayant conscience de l'urgence de la situation et continuer d'accroître notre effort en Afrique. Les Nations Unies et la communauté internationale doivent tenir compte des vues des pays africains et s'employer à résoudre leurs problèmes. L'ONU doit continuer à mobiliser des fonds, optimiser l'allocation de ses ressources et donner la priorité aux efforts visant à consolider la paix et la sécurité en Afrique.

Deuxièmement, il faut appuyer résolument les efforts africains visant à régler les problèmes africains. Ces dernières années, les pays africains ont participé activement au règlement des conflits en Afrique. Les pays africains concernés et l'Union africaine ont joué leur rôle dans le règlement de la crise libyenne. La Chine salue le rôle de chef de file joué par l'Afrique du Sud et S. E. le Président Zuma à cet égard. Nous sommes d'avis que beaucoup de problèmes africains ont des causes complexes et mettent en jeu les intérêts de nombreuses parties. En tant qu'organisation régionale créée et dirigée par les Africains, l'Union africaine a une meilleure compréhension de ces situations. Par ailleurs, les parties africaines se méfient en général des interventions extérieures. Elles sont plus susceptibles d'accepter des efforts de paix et de médiation menés par d'autres Africains. À cet égard, la communauté internationale doit avoir confiance en la sagesse et l'expérience du peuple africain, prendre dûment en compte les opinions de l'Union africaine et lui apporter tout l'appui possible, dans ses efforts de médiation et de bons offices et ses missions de maintien de la paix. Nous encourageons l'ONU et l'Union africaine à renforcer leur communication et leur coordination afin d'exploiter pleinement leurs avantages comparatifs.

Troisièmement, nous devons aider l'Union africaine à renforcer ses capacités. Comme le dit un proverbe chinois, il vaut mieux apprendre à quelqu'un à pêcher plutôt que de lui offrir un poisson. À long terme, la paix et le développement de l'Afrique dépendront dans une large mesure des efforts de l'Union africaine et des pays africains eux-mêmes. Toutefois, l'Union africaine est limitée par l'insuffisance de ses ressources humaines, matérielles et financières. Les Nations Unies et la communauté internationale doivent répondre en toute sincérité aux requêtes légitimes de l'Union africaine et renforcer leur coopération avec celle-ci en matière de formation du personnel, de développement institutionnel, de partage d'informations et d'expériences, de gestion de

ressources, d'appui logistique et dans d'autres domaines. Entre-temps, les Nations Unies doivent encourager d'autres pays à apporter leur aide. Ces dernières années, l'ONU s'est livrée à une réflexion active et a acquis une expérience constructive dans le cadre de son aide à la Mission de l'Union africaine en Somalie et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Les résultats de cette réflexion et ces expériences méritent d'être examinés, évalués et diffusés en temps opportun.

La Chine attache beaucoup d'importance à ses relations d'amitié et de coopération avec l'Union africaine. Nos relations amicales ont pris de l'élan ces dernières années. La Chine salue et appuie pleinement les efforts déployés par l'Union africaine pour régler les problèmes dans les points chauds de l'Afrique et a fourni une aide matérielle et financière à l'Union africaine. La Chine continuera à œuvrer de concert avec la communauté internationale pour appuyer la relation étroite, stratégique et de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et à apporter sa contribution à la paix et la sécurité de l'Afrique.

M. Esaw (Togo) : Je voudrais me joindre au Secrétaire général et à tous les précédents intervenants pour remercier la présidence sud-africaine du Conseil de sécurité qui a organisé ce débat sur la question combien importante de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je salue la présence, en ces lieux, du Président sud-africain, S. E. M. Jacob Zuma, qui a tenu à présider personnellement ce débat, démontrant par là l'attachement de son pays au principe de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, particulièrement l'Union africaine. La présence des représentants de l'Union africaine et des communautés économiques sous-régionales atteste du haut degré d'attention que cette coopération occupe dans le quotidien de la gestion des affaires de l'ONU et de l'Union africaine.

Le dernier rapport exhaustif et généreux en informations du Secrétaire général sur cette coopération (S/2011/805), dont le fondement se trouve dans le Chapitre VIII de la Charte, mérite d'être salué et ma délégation s'en félicite. Ce rapport aborde les questions essentielles sur lesquelles repose cette coopération, à savoir la paix et la sécurité à travers les opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix; la réforme du secteur de la sécurité; la protection des civils; l'action humanitaire et les droits de l'homme. Plus qu'une coopération, il s'agit d'un partenariat, et ce mot est revenu plusieurs fois dans ce rapport, rappelant ainsi que les deux organisations se reconnaissent une responsabilité partagée dans le maintien de la paix et de la sécurité sur le continent africain, même s'il reste entendu que la responsabilité première en la matière incombe avant tout à l'Organisation des Nations Unies et notamment à son Conseil de sécurité aux termes du Chapitre VII de la Charte.

En effet, au fil des années, ce partenariat s'est affirmé et des actions communes ont été engagées avec des résultats probants. La création, en juillet 2010, du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine vise à renforcer la coopération et la coordination entre les deux organisations dans les domaines de la paix et de la sécurité. Le lancement d'un groupe de travail ONU-Union africaine sur la paix et la sécurité, le 25 septembre 2010, participe de cette volonté de renforcer cette coopération stratégique qui prend en compte plusieurs secteurs, dont ceux de la protection des civils et des droits humains. Les concertations, au plus haut niveau, sur les questions de la Côte d'Ivoire, de la Libye, du Soudan, du Soudan du Sud et de la Somalie qui ont eu lieu au cours de l'année écoulée, et qui se poursuivent, démontrent la volonté de l'ONU de rechercher, en concertation avec l'Union africaine, les pistes de solutions aux nombreuses crises et conflits sur le continent africain qui représentent plus de 60 % des questions à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

C'est en tirant les enseignements du passé et de la coopération entre les deux organisations, dans le cadre des opérations de maintien de la paix sur le continent africain, comme c'est le cas pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et pour l'Opération hybride Union Africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), que ce partenariat stratégique revêt tout son sens.

En effet, les manques de coordination souvent apparus, la lenteur dans la mobilisation des moyens de soutien logistique, les ressources financières insuffisantes pour ce qui concerne l'AMISOM ont longtemps été à la base du succès en demi-teinte de cette mission. Même si aujourd'hui les données ont changé, il n'en demeure pas moins que l'AMISOM continue de connaître des difficultés de tous genres.

Mon pays estime qu'un des volets de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, qui devrait être priorisé, est la

coopération dans la prévention des conflits et la médiation. D'ailleurs, dans la déclaration présidentielle (S/PRST/2010/14) sanctionnant son débat public, tenu le 16 juillet 2010 (S/PV.6360) et organisé par le Nigéria, sur les instruments de la diplomatie préventive, notamment en Afrique, le Conseil de sécurité a jugé nécessaire de donner à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique un caractère plus étroit et plus opérationnel afin de mettre en place des capacités nationales et régionales d'utilisation des instruments de diplomatie préventive que sont la médiation, la collecte et l'analyse d'informations, l'alerte rapide, la prévention et l'établissement de la paix.

D'un point de vue sous-régional, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a, depuis longtemps déjà, fait de la prévention, de la médiation et du règlement pacifique des conflits un des piliers de sa politique communautaire. L'adoption en 2001 d'un protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance participe à cette action. Nous sommes heureux de constater que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) prend une part active à cette action, conformément à son mandat. Au demeurant, la diplomatie préventive reste de loin la plus rentable de toutes les opérations de maintien de la paix, parce qu'elle est moins chère et parce qu'elle permet d'éviter le recours aux armes; elle devrait être privilégiée.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur les activités de ce bureau (S/2011/811) a relevé les nombreuses activités qu'il a menées, organisées conjointement avec la CEDEAO, sur des questions aussi diverses que variées, telles que le trafic de drogues, la piraterie en mer, le crime organisé et la prolifération des armes de tous calibres, notamment dans la région du Sahel, domaines dans lesquels l'ONU a développé ces dernières années sa coopération avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales. La lutte contre ces fléaux doit être accentuée.

Mon pays se félicite de la création d'un bureau similaire en Afrique centrale le 1er janvier 2011, lequel est devenu opérationnel depuis le 2 mars de la même année. Les problèmes de sécurité que connaît également cette région nécessitaient cette présence permanente des Nations Unies.

Un autre volet important de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine est la protection des civils. En aidant l'Union africaine à se doter de directives à cet égard, le Département des opérations de maintien de la paix a démontré que les opérations de maintien de la paix portent en priorité sur cette protection. La formation des troupes dans la mise en œuvre de ces directives doit être généralisée et financièrement soutenue.

Comme on le voit, les domaines dans lesquels cette coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine s'opère sont assez nombreux. Des progrès ont été réalisés, mais beaucoup reste encore à faire. C'est face à cette réalité que l'ONU et l'Union africaine ont convenu de la mise en place d'un certain nombre de mécanismes, dont le mécanisme conjoint d'appui et de coordination dans le cadre de la MINUAD.

En dépit de ces efforts de coordination des activités des deux organisations pour une gestion efficiente des situations de crise, il reste que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine souffre encore de certains maux. La gestion des crises ivoirienne et libyenne, l'année dernière, est révélatrice des dysfonctionnements entre les deux organisations, particulièrement entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Les tergiversations sur les actions à mener dans ces crises ont été très préjudiciables pour les populations. Autant des décisions communes doivent être prises, autant des responsabilités doivent être établies dans les situations graves.

De toute évidence, la participation des organisations régionales et sous-régionales dans le règlement des conflits ne se discute pas. Le rôle des acteurs régionaux est fondamental, parce qu'il existe au sein des organisations sous-régionales des mécanismes de règlement des conflits fondés sur la culture et la sociologie du pays en crise et de la région. Les règles qu'ils établissent pour le règlement de ces conflits devraient être observées en priorité.

Mon pays croit fermement que les avis des acteurs régionaux et sous-régionaux devraient guider l'action conjointe du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et du Conseil de sécurité de l'ONU. Notre organe, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, devrait pouvoir rester attentif aux besoins des organisations régionales et sous-régionales, notamment

les communautés économiques régionales, et éviter de se perdre en conjectures, ce qui est non seulement préjudiciable à sa propre autorité mais aussi à la vie et à la sécurité des populations en détresse.

Un autre mal dont pâtit la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine est le manque de ressources suffisantes pour soutenir les opérations de paix décidées par l'Union africaine. Le cas de l'AMISOM est toujours cité en exemple. Alors que la Somalie vit une situation sans précédent depuis une vingtaine d'années, les efforts de la communauté internationale sont encore en deçà de ce qu'il faut pour régler ce long conflit. Les déplacements des populations à l'intérieur de ce pays et les milliers de réfugiés dans les pays voisins sont les conséquences de cette crise. Vouloir régler la question des réfugiés et des affamés sans régler fondamentalement le conflit peut être considéré comme un cautère sur une jambe de bois.

À la lumière des constats évoqués plus haut, il s'impose la nécessité d'un renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, particulièrement dans les défis que posent les nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il s'agit tout spécialement du terrorisme, du crime organisé transnational dans la bande sahélienne, la piraterie en mer, qui constituent une menace à la paix et la sécurité des pays de l'Afrique de l'Ouest, mais également dans le golfe de Guinée. Dans les deux cas, le renforcement des capacités et l'allocation des ressources financières constituent des défis cruciaux que devrait intégrer le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et les organisations sous-régionales.

Nous sommes également d'avis qu'une définition claire des espaces de complémentarité et de subsidiarité et l'allocation prévisible des ressources contribueront à une efficacité accrue du partenariat entre les deux organisations. Le Togo souhaite vivement que le présent débat soit une occasion pour le Conseil de sécurité de renforcer et de promouvoir les jalons de la nécessaire coopération qu'il entretient avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en vue d'une action rapide, efficace et coordonnée dans les domaines du maintien de la paix et de la gestion des crises sur le continent.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat consacré aux relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. La présence du Président Zuma au début de la séance, ainsi que celle du Secrétaire général, du Commissaire, M. Lamamra, et d'autres ministres soulignent l'importance de la question. Je crois qu'il s'agit là également de l'un des défis stratégiques les plus importants que doit relever le Conseil de sécurité.

Depuis le dernier débat du Conseil sur cette question, l'ONU et les organisations régionales ont travaillé en coopération de plus en plus étroite sur les questions de paix et de sécurité. Tout en reconnaissant que c'est là la responsabilité principale du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni appuie les efforts visant à renforcer plus avant les relations entre le Conseil et les organisations régionales dans le domaine de la paix et la sécurité.

Ce n'est pas toujours facile. Nous avons vu au cours des 12 derniers mois apparaître des différences fondamentales entre la Ligue des États arabes et l'Union africaine, deux organisations régionales distinctes, à propos de la Libye. Il y a également eu des approches divergentes entre les organisations régionales et sous-régionales, comme par exemple entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine à propos de la Côte d'Ivoire, et entre l'Autorité intergouvernementale pour le développement et certains membres de l'Union africaine à propos de l'Érythrée. On ne peut pas balayer ces complexités sous le tapis.

Les relations doivent également progresser conformément à la Charte des Nations Unies et il faut s'attacher à tirer le plus grand parti des complémentarités entre l'ONU et les diverses organisations régionales. Ces organisations ont souvent des atouts comparatifs, comme par exemple leur connaissance des aspects sociaux, ethniques, historiques et politiques propres à leurs régions, et leur capacité à réunir les États de la région. Ceci est tout particulièrement vrai des organisations sous-régionales.

Pour ce qui est des questions de paix et de sécurité, les situations varient. Chacune d'entre elles doit être traitée au cas par cas, ce qui exige de mettre l'accent sur des communications et des consultations opportunes et d'éviter des procédures trop rigides face à la diversité et à l'urgence des défis.

Tout en soulignant l'importance que le Royaume-Uni accorde aux relations entre l'ONU et l'ensemble des organisations régionales – y compris, bien sûr, l'Union européenne – je voudrais axer mon intervention

sur les relations entre l'ONU et l'Union africaine, des relations que le Royaume-Uni a cherché à encourager.

Nous pensons que des progrès ont été réalisés. L'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines ont été parmi les entités les plus actives à rechercher la paix et la sécurité. L'ONU et l'Union africaine ont travaillé ensemble de façon efficace dans de nombreux pays du continent africain, mais il y a également eu des cas, par exemple au Soudan, où la gestion des relations complexes entre l'ONU et l'Union africaine a été difficile.

Les relations entre l'ONU et l'Union africaine s'approfondissent et deviennent plus productives. Nous avons constaté un accroissement de la coopération dans les relations institutionnelles, le renforcement des capacités et le maintien de la paix. Je voudrais évoquer brièvement chacun de ces domaines.

Pour ce qui est des relations institutionnelles, je me félicite de l'intensification de la coopération entre le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine. Je me félicite également de la réunion annuelle entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Comme l'Ambassadrice Rice l'a signalé, ces réunions n'ont pas toujours été faciles, mais elles devraient servir de forum à des débats de fond, nous permettant ainsi de comprendre les perspectives des uns et des autres. J'encourage les deux présidences et les secrétariats à veiller à ce que ces réunions soient bien préparées.

Le renforcement des capacités doit être au cœur des relations entre l'ONU et l'Union africaine et ses organisations sous-régionales. Cela est essentiel pour que ces organisations s'acquittent des responsabilités qu'elles ont assumées pour la paix et la sécurité sur le continent et fassent fond sur les progrès réalisés dans l'élaboration de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Dans ce contexte, je réaffirme que le Royaume-Uni s'engage à appuyer le programme décennal de renforcement des capacités.

Enfin, s'agissant des opérations de maintien de la paix menées par l'Union africaine, nous avons entendu hier un exposé du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Lamamra, sur la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), une mission qui joue un rôle crucial dans les efforts visant à établir la paix et la stabilité en Somalie. Le Royaume-Uni apprécie les efforts et le courage des contingents de l'AMISOM. Nous attendons avec intérêt les recommandations que le Secrétaire général fera sur l'AMISOM dans le courant du mois, et nous sommes prêts à préparer une réponse constructive du Conseil de sécurité à ces recommandations.

Les missions de maintien de la paix telles que l'AMISOM ont tiré parti de l'évolution des relations entre l'ONU et l'Union africaine. En établissant un lien entre l'appui opérationnel et le renforcement des capacités, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a fourni une assistance en temps réel qui permettra également d'assurer une aide à long terme. À cet égard, l'Union européenne et les donateurs bilatéraux ont apporté des contributions notables, dont un appui à la mise sur pied de la Force africaine en attente. Le premier déploiement opérationnel de la Force en attente de l'Afrique de l'Est a permis d'appuyer l'AMISOM, ce qui a le ferme aval du Royaume-Uni.

En me tournant vers l'avenir, je voudrais, pour conclure, faire trois recommandations. Premièrement, une approche unique en matière de relations institutionnelles n'est pas réaliste. Les relations établies avec une organisation régionale ne doivent pas servir de précédent aux relations établies avec d'autres. Le Conseil de sécurité doit d'abord examiner de façon plus approfondie toutes les questions en jeu au cours d'une retraite du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, nous souhaiterions voir s'instaurer une plus grande coopération en ce qui concerne les systèmes d'alerte rapide et la diplomatie préventive rapide entre l'ONU, l'Union africaine et d'autres organisations telles que l'Union européenne et la Ligue des États arabes. De par leurs précieuses connaissances géographiques, les organisations régionales ont un rôle clef à jouer en matière d'alerte rapide et d'atténuation des risques de conflit grâce à la diplomatie préventive. Une meilleure coordination entre les donateurs pour le renforcement des capacités facilitera les efforts des organisations régionales dans ces domaines.

Enfin, tout en notant que les organisations régionales ont pour principale responsabilité de s'assurer de disposer de ressources humaines, financières, logistiques et autres, le Royaume-Uni encourage les partenaires internationaux à renforcer la prévisibilité, la durabilité et la flexibilité du financement des organisations régionales lorsqu'elles mènent des opérations de maintien de la paix conformément à un mandat de l'ONU. En assurant cet appui, nous devrions nous attacher à améliorer l'efficacité et l'efficience et à renforcer une culture de

responsabilisation, de transparence et de professionnalisme.

Le Royaume-Uni appuie le projet de résolution qui sera adopté à la fin du présent débat (S/2012/25). Néanmoins, certaines ambiguïtés qui figurent dans le libellé, dues à un processus de négociations quelque peu hâtif, nous causent quelques préoccupations. Je procéderai plus tard à une explication de vote pour clarifier notre position sur ces questions.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Madame la Présidente, nous avons le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Conseil de sécurité. Nous saluons également la participation à la présente séance du Président Jacob Zuma, du Secrétaire général, M. BAN Ki-moon, du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Ramtane Lamamra, et du Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, M. Moses Wetangula.

L'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines jouent un rôle de plus en plus actif dans le règlement des conflits et des crises sur le continent, et démontrent qu'elles sont prêtes et ont les capacités à assumer la responsabilité du règlement de leurs problèmes. Nous notons avec satisfaction qu'elles attachent une grande importance au règlement politique et diplomatique des conflits. Dans de nombreux cas, cela a donné des résultats notables. En particulier, de nombreux efforts de médiation menés par des politiciens africains à la retraite ou en activité se sont avérés efficaces. Dans d'autres cas, des propositions très utiles et constructives ont été avancées, mais elles n'ont pas été mises en œuvre, et la faute n'en revient pas aux partenaires africains.

Logiquement, l'efficacité des approches multilatérales face aux crises contemporaines devrait amener l'ONU à établir un partenariat avec l'Union africaine. Cette coopération doit reposer d'abord et avant tout sur le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qui confie au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, tout en soulignant la complémentarité des efforts de l'ONU et de ceux des organisations régionales, et en les encourageant à tirer parti de leurs avantages comparatifs. Nous sommes convaincus que l'intensification de ces partenariats renforcera considérablement la capacité mondiale à réagir face aux crises et à promouvoir la paix sur le continent africain par le biais, notamment, de systèmes d'alerte rapide desdites crises, de leur règlement rapide et de la reconstruction après un conflit.

Nous estimons important de continuer à intensifier activement les initiatives de l'Union africaine sur le continent dans le domaine de la diplomatie préventive et du règlement pacifique des différends. Particulièrement pertinente à cet égard est la mise en œuvre du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine. Nous espérons parvenir à des résultats concrets et pratiques grâce à la mise en place d'un système continental d'alerte rapide et de la Force africaine en attente, laquelle serait en mesure de réagir avec célérité face à l'émergence de crises dans les pays africains, avec la participation, le cas échéant, du Conseil de sécurité. Il importe de fournir une assistance dynamique pour renforcer les outils africains de maintien de la paix et créer une architecture panafricaine de sécurité afin d'assurer que les mécanismes de règlement et de prévention des conflits sur le continent soient pleinement utilisés.

La Russie appuie le rôle de plus en plus indépendant que jouent les organisations africaines dans le domaine du maintien de la paix sur le continent, et elle a toujours demandé à ce que les mesures prises par l'Union africaine à cet égard reposent sur l'autorité du Conseil. Dans ce contexte, il est encourageant de constater le développement progressif de la structure du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine.

Les forces hybrides de maintien de la paix au Darfour opèrent avec efficacité sous l'égide de l'ONU et de l'UA. Des efforts sont activement déployés en vue de promouvoir le processus de paix au Darfour et de surmonter les problèmes qui subsistent entre le Soudan et le Soudan du Sud. Un mécanisme de coopération visant à régler la situation en Somalie a été mis en place. Ces exemples présentent de nouveaux modèles de coopération sur lesquels nous pouvons et devons compter à l'avenir, pourvu qu'il soit procédé aux améliorations nécessaires.

Nous appuyons la proposition du Secrétaire général visant à ce que le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'UA conduisent des évaluations conjointes et élaborent des recommandations communes, qui pourraient servir à prendre des décisions en vue de lutter contre les crises en Afrique, comme ce fut par exemple le cas avec l'Opération

hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, laquelle a été décidée par le Conseil.

Un élément coordonnateur important pourrait être le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine situé au siège de l'UA, à Addis-Abeba. Compte tenu du mandat unique du Conseil de sécurité, auquel la Charte des Nations Unies a confié la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous sommes favorables au renforcement de la coopération pratique entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA en vue de mettre au point des solutions ciblées. Ces solutions permettraient d'encadrer cette relation basée sur la coopération et de garantir une réaction rapide, concertée et efficace face à toute nouvelle crise militaire ou politique sur le continent.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie s'efforce d'améliorer les stratégies de règlement des conflits africains et joue un rôle actif dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de coopération et d'assistance internationales en Afrique, notamment en préparant et en formant des soldats de la paix africains au sein d'institutions russes.

Nous nous tenons prêts à continuer de fournir aux soldats de la paix africains une aide multiforme pour les aider à régler les problèmes africains sur la base d'un partenariat ouvert, équitable et mutuellement bénéfique exempt de toute idée de tutelle, de stéréotypes idéologiques et d'approches entachées de préjugés nationaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs sur ma liste. Cependant, étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 h 30.

La séance est suspendue à 13 h 25.